

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - MARS 2017

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ Diplomatie.....	5
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	5
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	6
▶ Affaire Antsakabary / Befandriana-Nord.....	8
▶ Justice, condition carcérale, gouvernance, apatridie.....	12
▶ Santé.....	14
▶ Droits des femmes, traite.....	15
▶ Education.....	16
▶ Médias, NTIC.....	16
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	17
▶ Bois précieux, exploitations minières, trafics, questions foncières.....	17
▶ FMI, coopération.....	20
▶ Les ravages du cyclone Enawo.....	22
▶ Divers.....	24

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique

03/03 - Nouveau contentieux entre Marc Ravalomanana, conseiller spécial de Lalao Ravalomanana, maire d'Antananarivo et le pouvoir central. Paul Rabary, ministre de l'éducation nationale, est accusé d'avoir décidé de la construction d'une bibliothèque dans l'enceinte d'un établissement scolaire sans avoir obtenu l'accord des autorités municipales. Le ministre soutient pour sa part que « *les terrains des EPP sont gérés par le ministère de l'éducation nationale* ». Ayant porté l'affaire devant le Conseil d'État, la commune n'avait pas eu gain de cause. « *Le couple Ravalomanana, visiblement, n'a pas digéré le fait qu'une nouvelle fois, l'État ait court-circuité les dirigeants de la capitale pour la réalisation d'un 'projet présidentiel'* », écrit *L'Express*.

23/03 - Le chef de l'Etat, accompagné d'une forte délégation, a fait le déplacement pour inaugurer la bibliothèque dont la commune avait ordonné la suspension des travaux. La cérémonie a été l'occasion pour l'exécutif de lancer une charge violente contre les responsables municipaux et le couple Ravalomanana qui les dirige. La construction de la bibliothèque est diligentée par la première dame, Voahangy Rajaonari-mampianina. « *Un bel exemple d'engagement social, d'élan de solidarité* », a tenu à déclarer le chef de l'Etat. « *Derrière la mise en place de la bibliothèque et son inauguration, c'est la guerre froide entre deux adversaires politiques, Marc Ravalomanana et Hery Rajaonarimampianina qui apparaît en filigrane. Les deux hommes s'affrontent à distance. D'où la grande mobilisation de l'exécutif malgache, à un moment où Marc Ravalomanana et son épouse, maire de la capitale, sont en voyage à l'étranger, La guerre froide entre les deux parties laisse déjà présager une rude compétition dans les mois à venir, à mesure que l'échéance électorale approche dans la Grande île* », écrit *Madonine*.

03/03 - Marc Ravalomanana réaffirme sa volonté d'être candidat à la présidentielle de 2018. Il n'acceptera plus le fameux « *ni...ni* » imposée par la communauté internationale pour éliminer d'office les anciens chefs d'Etat. Me Hanitra Razafimanantsoa, ancienne avocate de Marc Ravalomanana, est revenue quant à elle sur la condamnation prononcée à l'encontre son client dans l'affaire de la fusillade du 7 février 2009. « *Non seulement c'est une condamnation par défaut mais elle n'a pas été notifiée à l'intéressé pour*

que celui-ci puisse formuler son opposition. Par ailleurs, cette condamnation n'est pas encore définitive. La Cour de Cassation ne s'est pas encore prononcée sur un pourvoi remettant en cause la compétence de la juridiction qui a rendu le jugement », a-t-elle soutenu.

20/03 - Un long métrage relatant la période d'exil de Marc Ravalomanana concourt au festival international du film documentaire de Copenhague. « *Return of the President* » « propose des scènes inédites qu'aucun média n'a jamais pu filmer », selon le réalisateur, Lotte Mik-Meyer. Pour la sortie officielle du film, l'ancien chef de l'État et sa famille, accompagnés de quelques membres de son courant politique, ont fait le déplacement à Copenhague. *Midi* rappelle que Marc Ravalomanana entretient des liens très forts avec le Danemark, pays où il a séjourné à maintes reprises lors de la création du groupe Tiko. Il a ainsi profité son séjour à Copenhague pour prendre contact avec des milieux d'affaire susceptibles de financer des projets de développement à Antananarivo. Son épouse a été reçue par le maire de la capitale, ancien ministre de la justice, présenté comme un ami très proche.

06/03 - Le président du parti présidentiel HVM se défend de vouloir exclure de la présidentielle les deux protagonistes de la crise de 2009. Une exclusion de Marc Ravalomanana et d'Andry Rajoelina qui, affirme-t-il, ne pourrait reposer que sur les lois en vigueur. Une nuance ou une précision apportée par le ministre Rivo Rakotovoao qui, pour *Midi*, ne modifie en rien l'objectif du pouvoir en place. Le titre rappelle qu'en 2013, le « *ni... ni...* » imposé par la communauté internationale et grâce auquel Hery Rajaonarimampianina a pu accéder au pouvoir, a privé une catégorie de malgaches de son droit à participer à la compétition électorale. Réactiver le « *ni... ni...* » risquerait de plonger à nouveau le pays dans une grave crise politique, met en garde *Midi*. L'UE elle-même a encore déclaré récemment que la prochaine élection présidentielle se devrait d'être inclusive.

15/03 - « Election présidentielle de 2018 - Le Mapar accepte la candidature de Ravalomanana », titre La Vérité. « L'exclusion est l'arme des faibles. La communauté internationale a été claire. Si l'on veut réellement aller dans le sens de l'apaisement, du 'fihavanana', de la paix et d'une justice crédible et de confiance, toute idée d'évincer certains devrait être exclue. Pour nous, ceux qui véhiculent cette exclusion ont peur de leurs adversaires. C'est contraire au principe de la liberté de se porter candidat aux élections », a jugé Christine Razanamahasoa, ancienne ministre de la justice de la Transition, coordinatrice du Mapar et proche d'Andry Rajoelina. Selon elle, une telle démarche ne peut que déboucher sur des tensions politiques incontrôlables. Une disqualification d'Andry Rajoelina, accusé d'être l'auteur d'un coup d'Etat par la communauté internationale, serait donc malvenue. S'exprimant sur la candidature de Marc Ravalomanana, condamné par la justice, Christine Razanamahasoa souligne qu'« il a été jugé par un tribunal compétent. Réclamée par la communauté internationale, une loi sur la réconciliation nationale a cependant été adoptée. Ce texte a été voté dans un souci de préserver la sécurité », indique-t-elle. Une manière d'avaliser à demi-mot la candidature de l'ancien chef de l'Etat. Par ailleurs, l'ancienne ministre n'a pas souhaité répondre à l'appel lancé par Me Hanitra Razafimanantsoa, députée et ancienne défenseuse de Marc Ravalomanana, l'appelant à déclarer que les procès tenus en 2009 étaient infondés et que la justice était incompétente à juger ces affaires. La vice-présidente de l'Assemblée nationale avait précisé à l'époque que le jugement rendu était un jugement par défaut.

04/03 - Selon Midi, « les maires non HVM des grandes villes sont sérieusement menacés de destitution, et ce à l'approche des échéances électorales ». Le train des destitutions a pris naissance à Antsirana, où l'élu du Mapar a fait l'objet d'une suspension d'un mois. La tentative n'a pas abouti au résultat attendu, le maire de l'opposition n'ayant pas été finalement remplacé par un PDS. Après Antsirana, le train est passé par Antsirabe, avec la suspension du maire indépendant votée par les conseillers municipaux. Vient ensuite Mahajanga où la suspension du maire Mapar a également été votée par le conseil municipal. Quant au maire de Toamasina, Elysée Ratsiraka, il serait, lui aussi, menacé de destitution, cette fois-ci par voie judiciaire. Le maire Mapar et son premier adjoint font l'objet d'un mandat d'arrêt, suite aux actes de violence perpétrés par des « *gros bras* » de la commune, ce qui pourrait déboucher sur la nomination d'un PDS.

11/03 - Réconciliation nationale : le processus de mise en place du CFM (Conseil du Fampihavanana Malagasy), appelé à supplanter le FFM, se poursuit laborieusement. Le conseil des ministres a adopté le décret fixant la composition, le fonctionnement et les attributions du comité de sélection national des membres du CFM. Ce comité sera ainsi chargé non seulement de déterminer les termes de référence pour l'élection des membres élus de cet organe, mais aussi d'organiser ladite élection. Devant les résultats mitigés du « *Filankevity ny Fampihavanana Malagasy* » (FFM), la loi du 15 décembre 2016 qui instaure le CFM recentre le Fampihavanana Malagasy autour de « l'établissement d'une atmosphère politique sereine, à travers les concepts de vérité, justice, pardon et amnistie, et d'autre part, [devra] (de) fournir des éclaircissements au peuple malagasy sur son passé, pour qu'il soit en mesure de prendre en main son avenir dans le cadre de l'évolution du monde moderne ».

24/03 - La crédibilité du comité de sélection des membres du CFM décidera de l'avenir du processus de réconciliation nationale, écrit *L'Express*. « Les membres de ce comité doivent faire l'unanimité auprès de l'opinion publique, sinon toute la suite du processus de réconciliation nationale en souffrira », déclare Alphonse Maka, l'un des membres de la commission d'experts en charge de la rédaction du nouveau texte. Or le fait que les neuf membres de ce comité de sélection soient nommés par le président ne leur garantit aucune indépendance et pourrait entamer leur crédibilité, jugent certains analystes. Le risque est que le CFM soit grandement influencé par le chef de l'État, qui aura en outre le droit de désigner onze membres du Conseil de réconciliation. Le comité de sélection disposera de 75 jours pour procéder à l'appel à candidature, au dépouillement des dossiers de candidature et à sélectionner les vingt-deux membres du CFM, à raison d'un par région. Auxquels s'ajouteront les onze autres nommés par le président. Un prochain conseil des ministres devrait désigner les membres du comité de sélection.

25/03 - Les Nations unies et l'UE ont rencontré les membres du comité de rédaction de la loi sur la réconciliation nationale afin d'obtenir des éclaircissements. « Ils ont surtout voulu connaître l'esprit de la loi et lever les doutes sur le fait que le texte aurait été rédigé dans l'optique d'exclure certaines personnalités politiques, notamment, des prochaines échéances électorales », indique Alphonse Maka, membre du comité d'experts. Celui-ci tient à rassurer : le processus de réconciliation, tout au contraire, favorisera l'inclusivité. Les craintes de la communauté internationale ne seraient donc pas fondées, en dépit du contexte extrêmement houleux dans lequel le texte avait été adopté par l'Assemblée nationale. Les députés partisans de Marc Ravalomanana et d'Andry Rajoelina avaient suspecté ses rédacteurs de vouloir écarter les protagonistes de la crise de 2009 lors de la présidentielle de 2018. L'éventualité d'un nouveau « *ni...ni* » avait déchaîné les passions. Un certain propos tenu par un représentant de la communauté internationale avait par ailleurs laissé penser qu'Andry Rajoelina pourrait être exclu de la compétition, en application de l'Accord de Cotonou.

11/03 - Dessaisi de la mission de réconciliation nationale en faveur du futur CFM, le FFKM prépare sa reconversion dans l'observation électorale. Il a été sollicité par les Nations unies, à travers le Pnud, pour apporter sa contribution aux opérations d'observation de l'élection présidentielle de 2018. Par rapport aux autres entités, l'atout des Eglises, fait-on remarquer, est d'être présentes sur toute l'étendue du territoire, même dans les zones les plus reculées. *Midi* s'étonne que les Nations unies aient jugé bon de solliciter l'intervention du FFKM alors que la Constitution malgache érige le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

14/03 - L'ancien « premier ministre de consensus », Jean Omer Beriziky, sera candidat à l'élection présidentielle de 2018. Il représentera les couleurs du parti UNDD. Cette candidature aurait obtenu la bénédiction de l'ancien président Zafy Albert, son mentor politique. L'ancien PM affiche sa détermination mais exprime des doutes quant à la neutralité et l'indépendance de la CENI. Il estime que celle-ci devrait être composée d'acteurs non étatiques, membres de la société civile et représentants du secteur privé tel que le SeFaFi et le FIVMPAMA. L'ancien ambassadeur en Belgique et auprès de l'UE remet en cause, entre autres, les dispositions relatives au financement des partis politiques. « *L'origine des fonds utilisés par les candidats devrait être rendue public. Par ailleurs, il devrait aussi y avoir un plafonnement en ce qui concerne les fonds de campagne* », déclare-t-il. L'ancien chef de gouvernement se montre pessimiste quant à la présidentielle de 2018. « *A l'allure où vont les choses actuellement, on s'achemine vers la logique d'affrontement* », estime-t-il, tout en dénonçant la campagne organisée avant la lettre par le parti au pouvoir et l'utilisation abusive des prérogatives de puissances publiques. Il se déclare enfin opposé au « *ni... ni* » que semblent vouloir manigancer des proches de la présidence.

17/03 – Le calendrier de tenue de l'élection présidentielle est de nouveau d'actualité. Mais cette fois il s'agirait de l'avancer de quelques semaines pour tenir compte des impératifs légaux. Une proposition d'avancer le premier tour entre fin septembre et début octobre serait à l'étude, de manière à ce que le deuxième tour puisse se tenir au plus tard le 30 novembre 2018, en dehors de la saison des pluies, ainsi que le prévoit le code électoral. Si l'on s'en tient en effet aux dispositions de la Constitution, le premier tour devrait se tenir entre le 25 novembre et le 25 décembre 2018, le second en pleine saison des pluies. Le code électoral en revanche, veut que les élections ne se tiennent qu'entre le 30 avril et le 30 novembre, en période sèche. La question doit être soumise à la HCC. Il y a quelques mois, l'idée de reporter la présidentielle avait également été à l'étude, mais le projet a suscité telle levée de boucliers qu'il a été abandonné. Selon *Orange.mg*, Hery Rakotomanana, président de CENI, aurait déclaré être prêt à démissionner s'il ne parvint pas à remplir sa mission consistant à organiser sans encombre les élections prévues en 2018, à savoir les territoriales, les provinciales, les législatives et la présidentielle.

16/03 - Sport et politique - Ancien ministre malgache des sports puis de la pêche, Ahmad Ahmad, nouveau président de la Confédération africaine de football (CAF). Ce membre de l'ethnie Sakalava, de

confession musulmane, avait réussi à faire adhérer à sa candidature les quatorze fédérations de l'Afrique australe. Il avait fait son apparition dans l'organigramme de la CAF en mars 2013. « *C'est un politique. Il a été nommé sénateur par le chef de l'État, lequel lui a accordé son soutien lorsqu'il a décidé d'être candidat* », confie à *Jeune Afrique* un membre d'une fédération africaine. Le nouveau président de la Fifa a été plusieurs fois cité par la presse malgache dans une affaire de trafic de crabes lorsqu'il détenait le portefeuille de la pêche, en 2015. Et le *Sunday Times*, sans apporter de preuves, avait évoqué la possible corruption du malgache par le Qatar lors de l'attribution de la Coupe du monde 2022 à l'émirat. « *L'argent du Qatar était destiné à la fédération malgache pour organiser l'élection du président, au développement du football dans mon pays. Mais en aucun cas à acheter ma voix* », a assuré Ahmad.

Alors qu'Ahmad fête son élection à la tête de la CAF, la FIFA ouvre une enquête sur son nouveau président, plus précisément sur les conditions de sa réélection à la tête de la fédération malgache de football (FMF) en 2010, titre *La Gazette*. Le comité d'éthique indépendant de la FIFA examinerait la contribution financière du prince qatari Bin Hammam à la réélection du président de la FMF. On évoque le versement d'une somme de 100 000 euros.

21/03 - Élu par la CNIDH pour le représenter au sein du Haut conseil de la défense, de la démocratie et de l'État de droit (HCDDDED), Anaclet Imbiky attend toujours le décret de constatation de son élection. Le vote ferait l'objet d'une requête en annulation auprès du Conseil d'État. La victoire du ministre de la justice de Didier Ratsiraka aurait chamboulé les plans de certaines personnalités au sein de la direction juridique de la présidence de la République. Mireille Rabenoro, présidente de la CNIDH, soutient qu'elle n'est pas au courant de la requête devant le Conseil d'État. Certains déplorent que l'un des premiers actes de la CNIDH, entité censée être indépendante, soit déjà contesté par des autorités politiques. Au-delà des calculs et ambitions politiques, le retard de signature du décret de constatation de l'élection d'Anaclet Imbiky allonge encore le délai de mise en place de cet organe constitutionnel. La loi instituant le HCDDDED souligne que « *l'absence de désignation de représentant due au défaut de proposition par l'entité source ne saurait constituer un obstacle à la constitution du HCDDDED et à son fonctionnement normal et régulier* » mais le pouvoir avait décidé de ne procéder à l'installation de cette entité qu'une fois tous ses membres officiellement désignés. Le retard de l'entrée en fonction du HCDDDED impacte par ailleurs la mise en place de la HCJ, qui selon une décision de la HCC de 2015, doit avoir ses membres au complet avant de pouvoir être opérationnelle. Le représentant du HCDDDED est pourtant le seul attendu pour pouvoir mettre en place la HCJ. L'installation de cette dernière figure parmi les conditionnalités d'instances internationales telles que l'UE.

23/03 - L'entité interministérielle qui rédigera la version finale du projet de loi portant amélioration de l'encadrement juridique des élections n'est toujours pas mise sur pied. Sahondra Rabenarivo, du Se-FaFi, dénonce un manque de volonté politique. Le texte devrait être finalisé avant la session parlementaire du mois de mai.

30/03 - Célébration du 70^e anniversaire de l'insurrection du 29 mars 1947. La journée de commémoration s'est tenue, selon *L'Express*, dans une relative indifférence, surtout chez les jeunes. Contrairement à la commémoration du 29 mars 2016, celle de 2017 s'est déroulée dans le calme, loin de l'ambiance explosive de l'an passé, à l'origine de l'affaire Lylison. Responsables étatiques et personnalités politiques ont profité de la journée pour s'autoproclamer champions du patriotisme. Le président de la République a été muet sur « *la position officielle* » de l'État sur ces « *événements* » dont le qualificatif fait encore débat. A noter toutefois que la déclassification des archives pour la période 1896 à 1958 permet désormais aux recherches d'effectuer de notables avancées. « *Les archives sur ces événements, autant celles qui se trouvent à Madagascar que celles qui sont en France, sont disponibles et peuvent être consultées par le grand public* », a indiqué Sylvie Andriamihamina, directrice des Archives nationales.

Les partisans de Marc Ravalomanana ont commémoré à leur façon cet anniversaire en se rassemblant en nombre au Magro de Behoririka. Une occasion saisie pour rappeler que l'ancien président compte revenir aux affaires, en condamnant toute velléité d'exclure certains candidats de la compétition. Le député Guy Rivo Randrianarisoa a fait savoir que la diaspora malgache de France, d'Allemagne et d'autres pays européens a créé un fonds destiné à contribuer au financement de la campagne du président national du TIM.

31/03 - Les partisans du fédéralisme remettent en question la légitimité de l'actuelle Constitution. La Conférence nationale des entités fédéralistes, avec à sa tête l'ancien ministre Tabera Randriamanantsoa, vont « *mettre sur pied une commission qui aura pour mission de consulter les opinions locales, provinciales et nationales en vue de l'élaboration d'un projet de Constitution fédérale. Ce projet, qui fera l'objet d'un dialogue politique à Antananarivo, sera soumis à référendum. La commission aura deux mois pour ce travail. (...) Il faudra donc une nouvelle Loi fondamentale, plus consensuelle et plus légitime. Et ce sera de cette nouvelle Constitution que seront élaborés le code électoral et la loi sur la réconciliation nationale* ». Selon Tabera Randriamanantsoa, un référendum constitutionnel doit précéder la prochaine élection présidentielle. « *Une Constitution fédérale est la seule garante de l'unité et de la réconciliation nationale* », affirme-t-il.

► Diplomatie

06/03 - L'Etat supplie Albert II de Monaco, en visite à Madagascar, de faire du lobbying en faveur du Père Pedro Opeka pour qu'il soit nommé Prix Nobel de la Paix, révèle *L'Express*, qui juge la démarche déplacée. « Grâce à la pauvreté, Madagascar pourra [ainsi] se faire un nom parmi les Nobel de la paix comme Nelson Mandela, Mère Teresa, Le Dalai-lama, Martin Luther King, Aung San Suu Kyi, Théodore Roosevelt... », écrit le quotidien qui rappelle que la seule action positive de l'Etat en faveur de l'action du missionnaire a été de reconnaître l'association Akamasoa d'utilité publique en 2004. « Si le Père Pedro, déjà proposé en 2012, obtient le Nobel de la paix, dont l'octroi fait souvent l'objet de controverses, il touchera un chèque d'un million d'euros et l'Etat s'enorgueillira de son exploit. (...) L'Etat reconnaît à travers cette proposition indécente son manque de volonté et son incapacité à lutter pour de vrai contre la pauvreté ». Et le titre de conclure : « Finalement la pauvreté peut-être une richesse quitte à savoir l'exporter ».

22/03 - Lutte contre l'insécurité : la France à la rescousse. Une délégation de l'armée française conduite par le général Jean-Marie Clament, directeur des relations internationales et de la stratégie en charge de l'Océan indien et de l'Afrique australe, participe à un séminaire des attachés de défense dans la zone océan Indien. Une visite effectuée auprès du général Didier Gérard Paza, secrétaire d'Etat à la gendarmerie, a été l'occasion d'évoquer les questions d'insécurité à Madagascar, notamment la recrudescence des vindictes populaires et du vol de bovidés. Les membres de la délégation ont précisé que la France est prête à accompagner Madagascar dans cette lutte. Le général Paza, pour sa part, a sollicité l'appui de la France dans la fourniture de moyens en vue de renforcer la lutte contre le pillage des ressources naturelles et de protéger les côtes de Madagascar.

22/03 - Enseignants au collège La Lumière de Talatamaty, 13 Turcs risquent l'expulsion. En attendant, ils sont sous surveillance dans un bureau du ministère de la sécurité publique. La décision d'expulsion qui les frappe fait suite à la découverte qu'ils étaient en possession de faux titres de séjour. « Ils sont à Madagascar depuis 2002. Comment se fait-il qu'ils aient utilisé de faux papiers tout ce temps, sans avoir été découverts ? », s'interrogent des parents d'élèves venus faire un sit-in devant le ministère de la sécurité publique. Ces derniers réclament que l'expulsion des enseignants n'intervienne qu'à la fin de l'année scolaire. Certains voient en cette décision une réponse favorable aux revendications du président Recep Tayyip Erdogan. Dans une croisade contre ses adversaires politiques, notamment, Fethullah Gülen, le chef d'Etat turc, à l'instar de ses discours dans d'autres pays, a réclamé à l'Etat malgache, lors de son séjour dans la Grande île, la fermeture des institutions ayant des liens avec la fondation du prédicateur en exil. Des pays comme le Maroc ont déjà accédé à ses exigences. Les événements ayant conduit à cette décision d'expulsion se sont subitement accélérés dans les jours qui ont suivi la visite du président turc. Un réseau de faussaires a été démantelé fin février. Ses membres produisaient de faux papiers pour des étrangers résidant, à Madagascar. Une affaire dans laquelle ont été happés les 13 enseignants du collège La Lumière.

24/03 - Les 13 enseignants turcs sous la protection des Nations unies. Sur le point d'être expulsés pour avoir utilisé de faux papiers, ils ont obtenu des Nations unies le statut de réfugié. Sans dire si Madagascar, leur a accordé le droit d'asile, une source auprès de ministère de la sécurité publique indique qu'ils sont rentrés chez eux et que « désormais, ils sont sous la responsabilité du Haut-commissariat des droits de l'homme des Nations unies ».

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

11/03 - 34e session du Conseil des droits de l'homme à Genève : le « Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe » (CETIM) exhorte le gouvernement à faire respecter les droits de l'homme. Dans son intervention le CETIM établit « le lien entre les trafics illicites des bois précieux, les concessions minières, la corruption et les violences à l'égard de la population ». « Comme nous en avons été alertés par nos partenaires sur le terrain, après le coup d'Etat de 2009, plusieurs sociétés minières et de l'agro-industrie ont obtenu des permis d'exploitation du Nord au Sud de Madagascar. Dans ce contexte, de nombreux paysans sont déplacés ou expulsés de leur terre au mépris de la loi foncière de 2005-019 qui reconnaît les droits coutumiers et la gestion décentralisée des terres. Vu le caractère dérisoire de la compensation, la majorité des paysans essaient de retourner sur leur terre. Cette résistance a conduit bon nombre d'entre eux en prison. De plus, la récente disposition prise par les autorités vise l'expropriation des populations concernées », soutient le rapport. Pour ce qui est des bois de rose, le rapport soutient que « les grands parcs nationaux subissent une exploitation illégale impliquant certains dirigeants au pouvoir. Dans ce contexte, les préjudices humains et environnementaux sont incommensurables », poursuit le CETIM, citant l'exemple de la société allemande Tantalus qui a obtenu 30 000 ha à Ampasin-dava pour l'exploitation des terres rares. Le rapporteur n'a pas manqué également d'évoquer l'affaire Befan-

driana-Nord. Face à cette situation, le CETIM exhorte le gouvernement à « *mettre fin aux pillages des ressources naturelles et aux exécutions sommaires, arbitraires et extrajudiciaires, à faire respecter les droits coutumiers et la gestion locale du foncier et de favoriser le dialogue avec la population locale et son intégration dans les prises de décision concernant leurs territoires* », rapporte Midi en conclusion.

27/03 - La CNIDH entend se faire connaître des populations de toutes les régions. Sa démarche a débuté par une visite à Toamasina, Fenoarivo Atsinanana et Moramanga. « *Il est clair que la commission ne peut pas uniquement exercer dans la capitale, elle doit être dans toute l'île* », indique sa présidente, Mireille Rabenoro, pour qui la population doit pouvoir saisir facilement la Commission.

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

09/03 - Un taxi-brousse victime de coupeurs de route à Mahabo sur la RN 35. Au moins trois passagers ont été blessés. Les malfaiteurs étaient une quinzaine. Ils ont pu prendre la fuite après avoir dévalisé les passagers.

17/03 - Une dizaine de bandits armés ont attaqué un village dans le district de Moramanga. Dix-sept têtes de zébus ont disparu. Les membres du fokonolona n'ont pas osé sortir à cause des coups de feu, selon la population locale. Les responsables de la sécurité se sont lancés à la poursuite des dahalo.

06/03 - 16 cas de vindicte populaire ont été enregistrés durant les 6 derniers mois. Le ministre de la défense nationale, Beni Xavier Rasolofonirina, a lancé un appel à toutes les entités des forces de l'ordre pour qu'elles soient « *les protectrices du peuple et non leurs oppresseurs* ». Il est inadmissible, selon le ministre, que ces vindictes populaires perdurent. « *La justice populaire n'est pas conforme aux valeurs malgaches et contraire à l'esprit militaire. En tant que dernier rempart, les forces de l'ordre doivent se concentrer à leur mission qui est de défendre les biens et les personnes* », a-t-il réitéré.

Recrudescence des vindictes populaires : l'égalité devant la loi n'est pas garantie, selon le KMF/Cnoe. Pour Patricia Raharisoarimalala, membre du Comité, les Eglises et les éducateurs n'ont jamais été impliqués dans l'éducation citoyenne et la vulgarisation des textes qui permettraient de pallier à la généralisation du phénomène. L'éducation citoyenne devrait en outre être élargie aux autorités chargées de l'application de la loi : la justice, les forces de l'ordre et les autorités locales, comme les chefs de fokontany. Il appartient à l'Etat de garantir l'égalité de tous devant la loi pour dissuader la population d'avoir recours à de telles pratiques, explique Patricia Raharisoarimalala, pour qui la colère et la soif de justice sont compréhensibles et sont à l'origine de ce fléau

10/03 - La foule décapite un dahalo suite à un vol de bœuf commis dans une commune du district de Manja. Le chef fokontany avait alerté le poste avancé de gendarmerie de la survenue de ce vol mais la population n'a pas voulu attendre l'arrivée des forces de l'ordre. « *Faute de véhicule, nous sommes arrivés en retard sur les lieux de l'assaut, qui se situe à environ quinze kilomètres* », a confié le chef de poste. Personne dans le village n'a pu identifier la victime. Des renforts ont été dépêchés sur place. Le village avait déjà subi une attaque quelques jours auparavant. La commune souffre de son isolement : mauvais état des pistes et absence de réseau téléphonique.

15/03 - Ankazoabo-Sud - Deux morts dans une fusillade entre civils. Ces échanges de tirs sont survenus lorsqu'une horde d'individus affiliés à un pacte villageois ont effectué un contrôle sur un troupeau de bétail douteux, suite à un vol. Le « *Dinabe* » s'est lancé sur la trace de deux voleurs, qui ont ouvert le feu sur la foule qui les prenait en étau. Une fusillade a alors éclaté, faisant une victime dans chaque camp. Cinq dahalo armés de fusils de chasse ont été repoussés par les gendarmes et les villageois à Bematoky, district de Morafenobe. L'affrontement a été violent et un échange de tirs a eu lieu.

17/03 - Justice populaire - Six personnes blessées à Ambanja suite au meurtre d'un commerçant. Il a fallu des coups de feu pour que la foule qui se pressait devant l'établissement pénitentiaire quitte les lieux. La famille du défunt, soutenue par la population, pancartes revendicatrices à l'appui, a demandé à ce qu'un détenu subisse la justice populaire. Résultat : six personnes dont trois mineurs et une femme ont été blessées. Cinq des six personnes ont été touchées par balle ou éclats de grenade. Les établissements scolaires et la plupart des commerces ont fermé pour prévenir les débordements. A l'origine de ces faits, le meurtre sauvage d'un commerçant de khat, à la suite duquel quatre individus ont été interceptés par les forces de l'ordre. Deux d'entre eux ont été placés en détention. Le fokonolona est parvenu à capturer l'un des malfaiteurs laissé en liberté. Les forces de l'ordre l'ont également placé en détention pour lui épargner la vindicte populaire. Le quotidien *Les Nouvelles* rapporte que selon certaines sources un collégien a été tué dans les échauffourées mais l'information n'a pas été confirmée.

Midi écrit : « 2017, une année noire en matière du respect des droits de l'homme. Jamais dans son histoire, le pays n'a vécu pareille situation. Des gens tuent leurs congénères pour éviter le système judiciaire. Second schéma, les gens demandent à soustraire des présumés coupables entre les mains des forces de l'ordre, toujours dans l'optique d'éviter la justice. Enfin, des éléments des forces de l'ordre entament des expéditions punitives pour venger les leurs, victimes de vindictes populaires. Et c'est ainsi que la justice populaire prend le dessus dans le pays. Pire encore, la pratique risque de devenir une norme sociale si des mesures sévères ne sont pas trouvées dans un meilleur délai... »

Un voleur d'oies victime de la vindicte populaire à Ambatondrazaka. La famille de la victime a porté plainte. Le chef de fokontany et deux quartiers mobiles ont été arrêtés et livrés à la justice. Ils ont été accusés par la police de ne pas avoir empêché la foule de se faire justice mais les villageois n'ont pas accepté cette arrestation. Une cinquantaine d'individus se sont massés devant le tribunal pour montrer leur mécontentement. « *Le tribunal a placé sous mandat de dépôt ces trois personnes afin d'éviter une nouvelle tentative de justice populaire* », a fait savoir le procureur. La gendarmerie locale est venue en renfort pour sécuriser les abords du palais de justice. La recrudescence de l'insécurité à Ambatondrazaka, surtout suite à cette vindicte populaire, a poussé le chef de la région d'Alaoatra Mangoro à instaurer un couvre-feu. Depuis, une trentaine d'individus ont été arrêtés, dont 10 Sri-Lankais impliqués dans des trafics de pierres précieuses

24/03 - Une délégation gouvernementale en tournée dans le Sud-Est pour « affirmer la présence de l'État et son autorité et éteindre les élans de vindictes populaires ». Des localités de ces régions ont défrayé la chronique à la fin de l'année dernière et en début de celle-ci, pour des vindictes populaires et des tentatives de lynchage. Des scènes de vengeance qui ont fortement entamé l'autorité de l'État et, pour certaines, ont conduit à la mort d'éléments des forces de l'ordre ou au saccage de brigades. A Farafangana, l'équipe de l'exécutif a « réaffirmé », l'existence du « *dinan'ny fandriampahalemana sy ny fihavanana* ». Un pacte communautaire qui figure parmi les « dix-huit » homologués par le ministère de la justice. « *Il y a deux choses que nous devons préserver dans la société : le respect mutuel et le respect de la loi. (...) Il est nécessaire que les 'dinam-paritra' soient conformes à la loi* », a déclaré le chef du gouvernement. Le chef de file du « *Dinika ho an'ny fanavotam-pirenana* » (DFP) a soutenu que « *la solution aux vindictes populaires est que les dépositaires du pouvoir de police administrative prennent leurs responsabilités et fassent leur travail* ». Et d'ajouter que le ministère de l'intérieur et ses représentants sont les détenteurs de ce pouvoir. Les observateurs notent que les représentants de l'État sont trop souvent amorphes face aux lynchages, préférant laisser seuls au front les forces de l'ordre. Dans le district de Vangaindrano, la confiance en la justice a été évoquée. « *Nous ne sommes pas des assassins. Seulement, nous ne voulons plus être tués impunément et souhaitons que la loi soi, réellement appliquée. Qu'une personne coupable soit vraiment punie* », a déclaré le député Constance Razafamily.

25/03 - Vindicte populaire sur un cambrioleur à Befotaka. Un homme qui aurait tenté de commettre un vol dans une épicerie a été appréhendé et exécuté par le fokonolona. Une enquête a été ouverte.

28/03 - Deux voleurs de vanille d'Ambodimangabe, district de Fénériver-Est, ont succombé à une vindicte populaire. Ils auraient tenté de dérober 3 kg de vanille.

27/03 - Le FFKM préoccupé par la généralisation des vindictes populaires. Il considère que l'absence de confiance dans les forces de l'ordre et la justice sont à l'origine du phénomène. *Tribune* explique que pour mobiliser les forces de l'ordre il faut leur payer des frais de déplacement, leur assurer le couvert et régler leurs crédits de téléphone. Qui plus est, avant de se déplacer, les forces de l'ordre attendent du plaignant qu'il prenne en charge les investigations et recherche les coupables. Parvenue au tribunal, l'affaire donne lieu à de multiples tractations financières. De ce fait, nombre de victimes préfèrent ne plus s'adresser au système judiciaire.

17/03 - 712 ossements humains saisis dans le district de Toamasina II. Quatre auteurs présumés du trafic de ce « *saphir blanc* » ont été interceptés par la gendarmerie. Un autre complice s'est rendu également à la brigade, par peur d'une vindicte populaire.

22/03 - Fusillade à Ambatobe : embuscade revendiquée par... Daesh Madagascar. Quelques semaines après la fusillade dont ont été victimes un opérateur économique d'Antsiranana et son fils, les faits ont été revendiqués par une mystérieuse organisation qui a mis en émoi les responsables des forces de l'ordre. A l'instar de son collègue de la police, qui a requis l'anonymat, un officier de gendarmerie a fait savoir que c'est la première fois qu'un acte de ce genre est revendiqué dans la Grande île. « *Cela ne veut pas dire que nous lui donnons une importance particulière mais il faut le prendre en considération pour ne pas être pris au dépourvu. En tout cas, une enquête a été ouverte au niveau de la brigade de gendarmerie pour élucider cette affaire* » a-t-il indiqué. Il n'y a pas si longtemps, des responsables des forces de l'ordre ont déclaré que des agents dormants d'organisations terroristes se trouveraient à Madagascar, rappelle le quotidien *Les*

Nouvelles. Des écoles coraniques ont été placées sous surveillance. Blessés, l'opérateur économique et son fils avaient été évacués vers Maurice.

► **Affaire Antsakabary / Befandriana-Nord¹**

01/03 - Une délégation de la CNIDH se rendra dans la commune d'Antsakabary. L'exécutif annonce également l'envoi d'une mission d'enquêteurs composée de gendarmes et de policiers. Après plusieurs jours d'atermoiements, le pouvoir affiche enfin l'objectif de faire la lumière sur les tenants et aboutissants de ce dossier où l'État de droit, les droits humains et l'image de la police ont été gravement altérés. Le premier ministre par intérim a également annoncé l'envoi de vivres, de tentes, ainsi que de fournitures et kits scolaires pour aider les sinistrés des villages incendiés. La Commission nationale indépendante des droits de l'Homme (CNIDH) a activé son droit d'auto-saisine. « *Nous ne pouvons pas nous limiter aux informations qui fusent de toutes parts, ni prendre parti pour qui que ce soit. Aussi, avons-nous décidé que certains de nos membres se rendront sur place afin de faire la lumière sur ce qui s'est réellement passé* », a déclaré Mireille Rabenoro, présidente de la Commission. Les résultats de cette mission seront communiqués par voie de presse. « *Cette mission entre dans le cadre de notre mandat. Il s'agit aussi de faire valoir le droit à l'information* », explique Seth Andriamarohasina, rapporteur de la CNIDH. « *Nous allons aussi trouver les voies de conciliation des parties et la réparation des dommages. Une interpellation pour faire cesser les actes de violation des droits de l'homme* », ajoute-t-il.

02/03 - Cinq des trente et une personnes accusées dans l'affaire ont été placées en détention provisoire à Antsohihy. Ils sont accusés d'« assassinat, d'attroupement sans autorisation et de rébellion ». Les vingt-six autres ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire. « *Mais qu'en est-il des policiers qui ont mené l'expédition punitive qui s'est soldée par l'incendie de près de 500 maisons d'habitation, un mort et 1 500 sans-abri ? Jusqu'à maintenant aucune déclaration sur des enquêtes officielles, des mises en examen ou suspensions des policiers mis en cause* », s'indigne *Tribune*.

Le chef du gouvernement, de retour au pays, a demandé au ministre de la sécurité publique, Norbert Anandra, de ne plus s'exprimer sur l'affaire. Il lui a demandé de « *bien vérifier* » l'exactitude des comptes rendus qui lui sont transmis avant de les rendre publics. Pour mémoire, à la suite de cette expédition punitive, le ministre avait déclaré qu'un rapport qui lui avait été transmis ne faisait état que de huit habitations incendiées et que l'auteur était « *une aliénée mentale* ».

Selon *L'Express*, au cours de leur expédition punitive, les policiers ont procédé à des interrogatoires sommaires et ont monnayé des libérations. En débarquant dans la commune d'Antsakabary, les près de quarante policiers dépêchés depuis Mahajanga et Antsohihy ont arrêté environ 400 personnes rencontrées dans les cinq villages incendiés lors de leur passage. Les villageois, dont des femmes et des enfants, ont été rassemblés dans un village pour y passer la nuit sous surveillance armée. Des actes de maltraitance policière ont été signalés. Le lendemain, le maire d'Antsakabary et sept de ses compagnons ont été emmenés à Befandriana-Nord, sous escorte de deux policiers armés. Ils ont été arrêtés alors qu'ils se rendaient dans cette localité avec les dépouilles des deux agents de police assassinés. Quelques heures plus tard, une longue marche de 86 km a été imposée aux villageois arrêtés, jusqu'à la limite des districts de Befandriana-Nord et de Mandritsara. Des interrogatoires sommaires ont été effectués au cours du trajet. À mi-chemin, la plupart des suspects ont été relâchés. Des libérations de villageois ont été monnayées. Selon *Midi*, la commune d'Antsakabary a enregistré 1 449 sinistrés au niveau de six Fokontany, dont 450 femmes et 574 enfants.

03/03 - Mamy Jean-Jacques Andrianisa, contrôleur général de police, nommé ministre de la sécurité publique en remplacement de Norbert Anandra, qui aurait été sanctionné pour sa gestion maladroite de sa communication. Un limogeage que des médias jugent bien tardif et qui a fini par s'imposer suite aux témoignages concordants de nombreuses personnes dont des magistrats, des prêtres et des notables qui ont tous attesté des graves exactions commises par le groupe de policiers. Mais certaines voix estiment que cette révocation ne saurait dédouaner le pouvoir d'une responsabilité collective en raison de sa réaction tardive. Reste à savoir aussi si les responsables de ces actes seront sanctionnés et si les victimes seront indemnisées, écrit *Tribune*. Pour *L'Express*, « *le drame de Befandriana risque d'être l'étincelle qui institutionnalisera la vindicte populaire que le limogeage du ministre de la sécurité publique ne pourra pas juguler*.

¹ Les faits d'Antsakabary découlent d'un banal vol de canards qui s'est soldé par une vindicte populaire contre deux policiers, accusés par les habitants de « *racket* ». En réaction, une quarantaine d'éléments des Forces d'intervention de la police nationale (FIP) ont été dépêchés sur les lieux pour « *appréhender les coupables* » du lynchage. Une mission qui, à en croire les informations, se serait terminée en « *expédition punitive* », ayant conduit à l'incendie de cinq villages et la destruction de près de 500 habitations.

Le mal est plus profond et ne peut pas être résolu par l'immolation d'un membre du gouvernement sacrifié pour sauver le reste. L'éviction de Norbert Anandra (...) ne mettra pas fin à la corruption des forces de l'ordre et des juges, origines de toutes les vindictes populaires. C'est juste une pommade là où il faut des amputations quand c'est tout le corps qui est gangréné ».

La décision de remplacer le ministre de la sécurité publique n'a aucun lien avec les événements qui se sont déroulés à Befandriana-Nord, affirme le premier ministre, qui souligne que l'ancien ministre n'a pas failli à sa mission. Son remplacement aurait été motivé par une nouvelle vision du gouvernement en ce qui concerne la lutte contre l'insécurité et la justice populaire.

04/03 - La commission d'enquête conjointe gendarmerie-police nationale est arrivée sur place, conduite par le général Randrianarimanana Mosesy, directeur de la police judiciaire au sein de la gendarmerie et le commissaire Jean de Matha Rakotondrasoa, chef du service central des affaires criminelles de la police. « *Les gendarmes de Befandriana-Nord ne feront pas d'audition des témoins pour assurer l'objectivité de l'enquête. La police nationale a, d'ailleurs, rejeté les rapports d'enquêtes menés par les gendarmes de Befandriana-Nord qui ont accusé les policiers d'être les auteurs des incendies* », selon une source proche du dossier. L'enquête devrait durer dix jours. La population locale et les natifs de la région continuent de condamner publiquement l'inertie du pouvoir.

06/03 - Le nouveau ministre de la sécurité publique veut réhabiliter l'image de la police nationale. Mamy Jean-Jacques Andrianisa annonce vouloir « *rétablir les valeurs* » de ce corps. « *Ceci passe par un changement de comportement et de mode de travail* », a-t-il affirmé. Pour ce faire, des « *formations continues* » seront dispensées. « *J'appelle tous les policiers sans exception à s'unir, afin de renforcer la sécurité et servir la population* », a-t-il encore déclaré. En matière d'insécurité, la lutte contre le banditisme tant en milieu urbain que rural, la mise en place de commissariats dans les districts qui n'en disposent pas encore et le renforcement de la protection du littoral pour endiguer le trafic de personnes, sont les premiers objectifs que s'est fixé le nouveau ministre.

08/03 - La Conférence des évêques de Madagascar (CEM) cautionne les témoignages des religieux et de la population locale quant à la responsabilité de l'incendie des villages de la commune d'Antsakabary. « *Nous exprimons nos remerciements et encourageons les prêtres, religieux et laïcs du lieu où s'est déroulé le drame, sous l'autorité de l'évêque Rosario Vella, évêque du diocèse d'Ambanja, de s'être dressés en tant que témoins de la vérité et de se mobiliser pour la collecte d'aides et la prise de responsabilité, immédiatement, après la tragédie* », affirme-t-elle, sans toutefois désigner nommément les entités responsables de ce drame et en lançant un appel à la non-violence, au pardon et à la conciliation. « *Nos compatriotes sinistrés, sans abri, démunis, affamés, ne pouvant plus travailler, ni étudier, suite aux violences qu'ils ont subies, se comptent par milliers* », soutiennent encore les évêques, qui dénoncent une nouvelle fois le désordre social, conséquence de l'égoïsme et de la corruption qui gangrènent le pays. La CEM a lancé une opération de collecte de dons pour les sinistrés, qui s'ajoute aux nombreuses initiatives déjà lancées. Un « *appel passé sous silence par la plupart des médias ou à peine évoqué* », déplore *Tribune*. « *Personne en haut lieu n'a pris la peine de faire le déplacement à Antsakabary* », dénonce encore le site. Les habitants d'Antsakabary qui ont déjà tout perdu lors de l'incendie criminel ont également été victimes du cyclone Enawo.

11/03 - Le bureau de la FJKM se porte volontaire pour une médiation à Befandriana-Nord. « *Nous lançons un appel au dialogue entre les deux parties pour qu'elles se pardonnent dans l'intérêt de tous* », précise le message de son président, le pasteur Irako Ammi Andriamahazosoa. « *Nous sommes conscients que la société ne va plus dans le bon sens* », déplore le chef d'Eglise. La FJKM appelle à la prise de responsabilité des différents acteurs, tant nationaux qu'internationaux.

10/03 - Outre les cinq prévenus placés sous mandat de dépôt, plus d'une dizaine de personnes sont recherchées pour le meurtre des deux policiers. Une délégation judiciaire a été émise. La plupart de ces personnes auraient fui Antsakabary dès le lendemain du double crime et auraient quitté le district. La mission d'enquête dépêchée par l'État a pris fin mais ses résultats n'ont pas été divulgués.

14/03 - Les missionnaires de la CNIDH sont rentrés d'Antsakabary. Ils dénoncent des cas de violations graves de droits humains. Sa présidente, Mireille Rabenoro, s'est toutefois abstenue de donner plus de détails, dans l'attente de la publication de son rapport. À peine a-t-elle reconnu que « *l'information selon laquelle les incendies ont été causés par une aliénée mentale n'est pas fondée* ». « *Les villages incendiés sont trop éloignés les uns des autres pour que leur incendie soit le fait d'une seule personne* », s'est-elle contentée d'ajouter. Pour livrer ses conclusions la mission donne rendez-vous à la presse « *au moment opportun* ». « *Pour l'heure, les missionnaires sont en plein débriefing et nous devons encore nous réunir* », explique-t-elle. Le rapport sera livré à la justice afin qu'elle puisse l'exploiter dans le cadre de ses enquêtes. Les conclusions de la CNIDH devraient ainsi contribuer à mieux éclairer les autorités judiciaires dans les enquêtes sur les deux affaires : le meurtre de deux policiers, suivi de l'opération punitive menée par leurs

collègues. Elles devraient compléter celles que mène la commission d'enquête mixte, composée de policiers et de gendarmes, envoyée sur place par le gouvernement. Le mutisme règne concernant cette enquête officielle. Plusieurs jours se sont d'ailleurs écoulés avant que les autorités décident de l'envoi d'enquêteurs sur place note *L'Express*. Les membres du gouvernement qui devaient se rendre à Befandriana-Nord se sont prudemment arrêtés à Antsohihy et c'est de là que les « dons » censés « reconforter » les sinistrés des incendies ont été acheminés.

15/03 - La plateforme « Vovonana Mampiray » et « Emergence Madagascar » appellent le gouvernement à fournir un état des lieux exact et officiel des dégâts matériels causés par l'expédition punitive des policiers. Arlette Ramarason du « Vovonana Mampiray », ancienne juge internationale, et Holijaona Raboanarijaona d'« Emergence Madagascar », expliquent que les chiffres en leur possession montrent l'existence de 507 habitations détruites ou incendiées à Antsakabary–Befandriana-Nord, dont des écoles et des édifices religieux. Holijaona Raboanarijaona ajoute que l'Etat doit prendre en charge la reconstruction des localités. « *Il est du devoir de l'Etat de rechercher toutes les aides nécessaires en vue de réhabiliter sans délais tout ce qui a été détruit* », martèle-t-il. Arlette Ramarason appelle les Nations unies à « *suivre de près les actes de barbarie empêchant véritablement de réaliser les objectifs du développement durable, faute d'Etat de droit et d'institutions fortes* ». Aussi demande-t-elle à des « *experts internationaux d'ouvrir une enquête pour que la population malgache soit à même de mener l'affaire devant les tribunaux internationaux* ». Elle réclame la publication des résultats des enquêtes conduites par la mission gouvernementale et exige que « *le chef de l'Etat, en tant que premier responsable, présente ses excuses aux Malgaches à travers les chaînes nationales suivant le paradigme de la bonne gouvernance* ».

La station *Viva [pro-Rajoelina]* a dépêché sur place un grand reporter et a diffusé un dossier.² Des religieux, tel l'évêque d'Ambanja, ou encore le directeur de la radio catholique de la région ont partagé leurs témoignages.

Au cours d'une conférence de presse, les proches des policiers de la Force d'Intervention de la police de Mahajanga, qui ont participé à cette opération à Befandriana Nord, ont accusé les auteurs du lynchage des deux policiers d'avoir mis le feu aux maisons des villageois pour échapper à une arrestation.

La Vérité croit savoir que le rapport de la commission mixte composée d'officiers de police judiciaire issus de la gendarmerie et de la police nationale, de retour dans la capitale, ne porterait que sur les meurtres des deux policiers par des villageois d'Antsakabary.

Le premier ministre précise que les auteurs de la vindicte populaire d'Antsakabary seront lourdement sanctionnés par la loi, tout comme les auteurs des incendies dans ce village.

17/03 - La commune d'Antsakabary menacée par l'insécurité alimentaire. La quantité de riz mise sur le marché n'arrive plus à satisfaire la demande. Les producteurs et les commerçants pratiquent la rétention des stocks. Des dizaines de tonnes de paddy sont parties en fumée lors de l'expédition policière.

Dialogue politique Madagascar-UE : l'affaire Antsakabary évoquée. « *Le premier ministre a informé de l'enquête d'une équipe mixte en cours* », indique le communiqué conjoint. « *Partageant leurs préoccupations face à la recrudescence de la vindicte populaire, les deux parties ont souligné l'importance d'une justice impartiale, indépendante et efficace* », poursuit le communiqué qui précise que « *l'UE soutient les efforts du gouvernement pour y arriver* ». Par ailleurs, les ministres de la défense et de la justice ont présenté au cours de la réunion le bilan de l'opération « *Mazava* », énième opération anti-dahalo menée dans les zones où ceux-ci sévissent. Il a également été question au cours de la rencontre de l'avancée des réformes dans le secteur de la sécurité.

18/03 - La CNIDH exige des sanctions contre les policiers. Dans son rapport d'enquête, elle pointe du doigt le « *peloton d'une quarantaine de policiers* » envoyé à Antsakabary à la suite du décès de deux de leurs frères d'armes. Les témoignages des sinistrés, de personnes victimes de maltraitance, des autorités locales, ainsi que des chefs traditionnels reçus par la CNIDH accablent le peloton policier. Homicide involontaire, incendies criminels, tortures et maltraitance, pillage, atteinte à la pudeur et aux bonnes mœurs, traitements dégradants sont, entre autres, les accusations mentionnées dans le communiqué. « *La Commission insiste, de ce fait, sur l'application de la loi à l'endroit de toute personne jugée coupable de violations des droits de l'homme* ». En attendant le verdict, la CNIDH appelle à la prise de mesures administratives contre les agents de l'État ainsi que les autorités impliquées dans cette affaire, selon leur degré de responsabilité. De son côté, le ministère de la sécurité publique reste prudent et préfère s'abstenir de toute déclaration concernant ce sujet brûlant qui a conduit à l'éviction du ministre de la sécurité publique, Norbert Anandra, au moment des faits : « *Nous attendons les rapports de la commission d'enquête dépêchée sur le lieu* », rapporte une voix officielle. Face à la situation qui prévaut dans les villages sinistrés, la CNIDH recommande la réparation urgente des dégâts, par l'intensification et la poursuite des actions déjà initiées par l'État. « *Des*

² <https://www.youtube.com/watch?v=y2Z82R-iwqk> (31'48) – En malgache

habitants, des élus, des personnalités parmi les autorités locales, des éléments des forces de l'ordre ainsi que les chefs traditionnels soulèvent, pour leur part, la nécessité d'une réconciliation », souligne Seth Andriamarohasina, rapporteur de la Commission.

Tribune rapporte³ que le rapport d'enquête révèle que les deux policiers victimes de la vindicte populaire ont été tués de façon inhumaine : « le sous-brigadier Dieu Donné Razafison et l'agent de police de premier échelon Samson Razafindramevajery ont été tués avec barbarie. L'examen des dépouilles révèle de nombreuses perforations sur la boîte crânienne. Des blocs de pierre ont été par la suite jetés sur leurs têtes et leurs armes. Des entailles profondes faites avec plusieurs armes blanches ont été constatées lors des autopsies. Des témoignages indiquent qu'ils ont été taillés au coutelas, même déjà morts ». Pour ce qui est de l'incendie des villages et l'homicide involontaire, la CNIDH relève que « dans le village d'Ambinanindrano, dans l'après-midi du 22 février, Safeno, une femme non-voyante âgée de 76 ans, a été brûlée vive dans son foyer. Emmenée par les policiers qui se sont déployés dans le village, ses voisins n'ont pas pu la sauver de la maison en feu ». En plus de ces incendies criminels, les villageois ont été maltraités et torturés publiquement par les policiers. Des villageois arrêtés ont été ligotés par des policiers armés, forcés à se mettre à plat ventre dans la boue et à se déplacer en s'agenouillant. Des dizaines d'individus affirment avoir été écrasés à coups de brodequins dans le dos, giflés, aspergés de lacrymogène et battus à coups de crosse de fusils. Arrêtées dans l'après-midi du mercredi 22 février, près des 400 personnes ont été gardées dans une salle dans le village de Tavenina pour y passer la nuit sans nourriture.

Midi⁴ indique que selon les explications de Johnson Ramarolahy, membre de la commission d'enquête, il y a deux versions concernant les incendies criminels : « Sur la base des affirmations des personnes interrogées, certaines arguent que ce sont les agents de la police qui ont procédé à ces incendies. D'autres soutiennent que les mêmes agents ont contraint les propriétaires des maisons à incendier leurs habitations ». Andry Rakotonirina, un autre enquêteur de la CNIDH, explique que lors de leur mission à Antsakabary ils ont croisé les membres de la commission d'enquête mixte. « On nous a demandés de rencontrer le chef de la commission. Puis on nous a photographiés. Maintenant, nous avons peur pour notre sécurité », s'inquiète-t-il.

23/03 - Le maire d'Antsakabary dans la capitale pour suivre un traitement médical. Dans une interview accordée à Midi, il affirme que plus de 400 personnes de sa commune ont été violentées durant la journée du 22 février. Selon ses dires, « seuls les enfants et les personnes âgées ont été épargnés ». « Moi-même, on m'a menotté et on m'a forcé à marcher sur 40 km. (...) Nous avons ramassé tous les gens qui se trouvaient dans les quartiers où nous sommes passés, à l'exception des petits enfants. Tous ont subi des violences physiques et morales. Outre les offenses et les menaces verbales, sans parler des insultes et des gros mots, tous ont subi des brutalités, notamment des gifles, des coups de crosse de fusils ou des coups de bâton. Nous avons été roués de coups de ceintures. Ils nous ont également forcés à nous déplacer en s'agenouillant devant eux et à se mettre à plat ventre dans la boue. Un habitant qui a accusé les policiers d'avoir volé son argent a été sévèrement puni. (...) Mon adjoint et moi, ainsi que plusieurs autres personnes, ont été menottés, tandis que d'autres ont été ligotés. Les coups de feu ont retenti à travers toute la ville et les brutalités n'ont cessé que lorsqu'ils sont arrivés dans le quartier de Tavenina pour y passer la nuit. Sous la pression, nous avons été contraints d'écrire un faux rapport pour exclure la responsabilité des policiers dans tout ce qui s'est passé à Antsakabary ».

Le maire explique qu'une équipe d'enquêteurs dirigée par un officier de gendarmerie et un haut gradé de la police a entendu plusieurs centaines d'individus durant trois jours. Des témoignages sur la mort de la femme âgée ayant perdu la vie durant l'incendie ont été recueillis mais un mois après les faits les résultats de l'enquête n'ont toujours pas été publiés. Et ce, contrairement à l'enquête sur le meurtre des deux policiers qui a conduit à l'incarcération de cinq individus soupçonnés d'avoir participé au lynchage de deux policiers.

28/03 - La CNIDH appelée à publier son rapport d'enquête. L'association « Vovonana Mampiray » a adressé une lettre ouverte aux membres de la Commission pour demander la publication officielle par voie de presse du rapport des missionnaires et de souligner que la version selon laquelle le feu aurait été déclenché par une aliénée mentale n'est pas fondée. « En effet, vous avez relevé des violations graves des droits humains qui devraient être révélées au public et à la communauté internationale au nom de la transparence dans un Etat de droit », précise l'association. Cette lettre est signée notamment par des députés, des descendants des dynasties royales, des notables et des entités de la société civile. Le quotidien *Les Nouvelles* s'étonne que près d'un mois après la mission de la CNIDH envoyée sur les lieux le rapport complet n'ait pas encore été publié. « Se référant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, notamment en son article 19, repris par l'article 11 de la Constitution, le peuple malgache souverain a le droit d'être informé comme l'opinion internationale sur ce crime barbare inédit », estime « Vovonana mampiray ».

³ <http://www.madagascar-tribune.com/Des-temoignages-d-une-horreur.22918.html>

⁴ <http://www.midi-madagasikara.mg/politique/2017/03/18/affaire-antsakabary-une-version-biaisee-par-une-extorsion-daveu-selon-la-cnidh/>

► Justice, condition carcérale, gouvernance, apatridie

16/03 - Amnesty International demande au gouvernement la libération du militant écologiste Clovis Razafimalala détenu pour des raisons politiques⁵. Clovis Razafimalala a été arrêté pour la destruction présumée de biens et de documents publics au cours d'une manifestation à laquelle il n'a pas participé. Il a par la suite été inculpé de rébellion, de destruction de documents et de biens publics et d'incendie volontaire. « *L'arrestation et la détention prolongée de Clovis Razafimalala semblent être un exemple frappant de la tendance actuelle visant à réduire au silence les opinions critiques à Madagascar* », a déclaré Deprose Muchena, directeur régional d'Amnesty pour l'Afrique Australe. « *Nous considérons qu'il est détenu de manière illégale sur la base d'accusations forgées de toutes pièces en raison de ses activités militantes écologistes et pacifiques de lutte contre le trafic illicite des ressources naturelles de Madagascar* ». Clovis Razafimalala, militant écologiste réputé, avait été arrêté le 16 septembre 2016 au lendemain d'une manifestation à Maroantsetra. Il a dénoncé à de nombreuses reprises le trafic illicite de bois de rose et d'autres essences de bois dans le cadre de son rôle de coordinateur de la coalition Maroantsetra Lampogno. D'après son avocat, son affaire fait toujours l'objet d'une enquête six mois après son arrestation. Les demandes de libération sous caution ont été rejetées sans qu'aucune explication ne soit donnée.

17/03 - Biens mal acquis : selon une dépêche d'*Orange.mg*, le parquet de Paris a ouvert une enquête sur un riche homme d'affaires malgache, pour « *bien mal acquis sur le territoire français* » ainsi que pour « *blanchiment d'argent* ».

21/03 - Ouverture du procès du meurtre du juge Michel Rehavana à Toliara, en décembre 2011. Le juge a perdu la vie suite aux maltraitements physiques infligés par des éléments de la police nationale. Des policiers de Toliara avaient voulu libérer de force un des leurs, condamné à 5 ans d'emprisonnement pour vente d'arme. Ils ont pris d'assaut la prison de Toliara en menaçant les gardiens par des tirs en l'air mais les agents pénitenciers ont répliqué. La situation risquant de dégénérer, les autorités sont vainement intervenues pour ramener ces policiers à la raison. Le premier substitut, Michel Rehavana, qui voulait parlementer, avait été pris à partie avant d'être lynché. Cinq policiers ont été arrêtés et incarcérés à la maison de force de Tsiafahy. Certains d'entre eux sont restés cinq ans en prison sans avoir été jugés. Ayant atteint le délai légal de détention, ils ont tous recouvré la liberté. 39 policiers ont reçu une convocation à comparaître. « *L'affaire a suivi une procédure normale. L'instruction concernant les affaires d'homicide est souvent longue* », explique une source judiciaire. Informée de la tenue du procès dans la capitale, une entité se présentant comme « *association des dix-huit ethnies* », sise à Toliara, et des personnes se présentant comme des familles des policiers, ont tenu une conférence de presse pour exiger « *l'arrêt des poursuites* », brandissant « *l'apaisement* » comme argument. L'association et les familles ont également lancé un appel aux ministères concernés « *pour trouver un terrain d'entente* ». Certains laissent entendre que l'affaire des exactions policières d'Antsakabary/Befandriana-Nord pourrait avoir été le déclencheur du procès. Une hypothèse rejetée par le monde judiciaire qui explique que si l'instruction a pris autant de temps, c'est en raison des pressions subies par la justice visant à protéger certains individus. L'affaire Michel Rehavana avait été la source d'un bras de fer soutenu entre la magistrature, le pouvoir exécutif et les forces de l'ordre. Faisant le rapprochement avec le dossier Antsakabary, une source judiciaire contactée par *L'Express* s'interroge sur « *l'opportunité* » de tenir maintenant ce procès, le dossier Befandriana-Nord ayant réveillé les antipathies entre corps des forces de l'ordre. Pour *Midi*, cette affaire risque de prendre une tournure tribale. Les « *Zanak'i Toliara* » refuseraient que leurs fils soient de nouveau incarcérés à Antananarivo. *Tribune* rappelle qu'à l'époque des faits, les magistrats avaient observé une grève de plusieurs semaines exigeant la démission ou le limogeage du ministre de la police. Mais celui-ci avait exigé en retour le départ de la ministre de la justice, Christine Razanamahasoa. Ce qui a conduit à la paralysie des tribunaux pendant plusieurs semaines. Les policiers suspectés ont été mutés, d'autres se sont tout simplement enfuis.

22/03 - Le syndicat des magistrats s'insurge contre les appels à suspendre les poursuites à l'encontre des policiers accusés dans l'affaire Michel Rehavana. « *Entrave à la justice* ». C'est ainsi que Clément Jaona, vice-président du SMM, qualifie les revendications d'une association ethnique et des familles des policiers. Des individus conduits par des « *notables* », de la capitale du Sud se sont même mis à contrôler les transports en commun devant rejoindre Antananarivo pour vérifier si les prévenus n'étaient pas à bord et les empêcher d'assister au procès. « *La menace de trouble ethnique* » que pourrait causer la tenue du procès a été une nouvelle fois mise en avant par un homme politique local. « *Ce genre de comportement*

⁵ Cf. Blog Justmad - <http://p2.storage.canalblog.com/24/96/448497/115111370.pdf>
<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2017/03/madagascar-free-environmental-activist-detained-for-political-reasons/>

fait partie de ceux qui favorisent les vindictes populaires », prévient le SMM, qui ajoute : « *laisser le tribunal faire son travail doit être inculqué dans notre culture* ». Le juge Clément Jaona rappelle que « *c'est à l'État de faire respecter son autorité et maintenir l'ordre public* ». La déclaration du syndicat appelle, néanmoins, le ministère de la justice et le Conseil supérieur de la magistrature « *à protéger l'indépendance de la justice* », et « *à protéger les juges de la Cour criminelle en cas de tentative de trouble à l'ordre public* ».

23/03 - Affaire Michel Rehavana : le procès renvoyé sine die. Le dossier devrait en principe être inscrit à la prochaine session de la Cour criminelle, au début du second semestre. La décision du juge a été motivée par un vice de procédure. « *Les prévenus n'ont pas eu le temps nécessaire pour préparer leur moyen de défense* », a déclaré Me Willy Razafinjatovo, avocat de la défense du seul accusé qui s'est présenté devant le tribunal. Le délai de 15 jours entre la notification du jugement et la comparution n'aurait pas été respecté. « *Nous respectons la loi et nous nous plions à cette décision* », a réagi l'avocat de la famille du magistrat Rehavana. L'absence massive des accusés aurait également motivé la décision de renvoi du procès. « *Les prévenus ont bien voulu rejoindre la capitale pour assister à l'audience, mais ils en ont été empêchés par des notables de Toliara* », confie une source judiciaire. Le quotidien *Les Nouvelles* rapporte que selon certaines rumeurs, la décision de renvoi du dossier aurait été prise par le ministère de la justice. Des magistrats auraient fait part de leurs craintes pour leur sécurité ou leur carrière, au cas où le jugement serait défavorable aux policiers.

10/03 - « Nosy Be : un prisonnier torturé et tué par les agents pénitentiaires », titre *La Gazette*. Ils étaient sur le point d'embarquer à bord d'un véhicule la dépouille de leur victime pour aller l'enterrer en catimini lorsqu'ils ont été surpris par des passants, lesquels ont aussitôt alerté la famille, qui a pu récupérer le corps mutilé. Selon le quotidien, des responsables de l'administration pénitentiaire auraient donné de l'argent à la famille contre son silence. Aucune plainte n'a été déposée.

02/03 - La représentation locale de l'UE victime d'un individu se réclamant d'elle pour procéder à des recrutements. Il est soupçonné d'avoir promis des emplois fictifs à près de 700 personnes. L'affaire a été découverte grâce à une plainte déposée par une victime de Toliara, invitée à venir à Antananarivo en mai 2016 pour suivre une formation préalable à son embauche deux mois plus tard.

02/03 - 1 530 gendarmes se sont soumis à l'obligation de déclaration de patrimoine. Le secrétaire d'Etat à la gendarmerie nationale et le commandant de la gendarmerie ont tenu, affirment-ils, à donner l'exemple dans la lutte contre la corruption qui figure parmi les priorités de l'institution pour 2017. Les délibérations du dernier concours de recrutement de la gendarmerie ont été supervisées par le Bianco, font-ils remarquer. « *Une manière de démontrer que nous sommes prêts à lutter contre la corruption* ».

03/03 - Le Syndicat des magistrats (SMM) veut apporter sa contribution à la lutte contre la corruption dans ses rangs. Il compte identifier les magistrats corrompus et les mettre face aux instances judiciaires compétentes. La présidente du SMM, Fanirisoa Ernaivo, souligne que « *les cas de corruption ne concernent que certains individus et non pas le corps en entier* ». Elle concède, néanmoins, que l'entreprise ne sera pas aisée, surtout, en raison de la nature particulière du délit. Un verdict rendu l'an passé dans une affaire de litige foncier où il y avait eu dépôt de plainte pour corruption avait soutenu qu'il faudrait que l'acte soit matériellement prouvé. « *Il faudrait démontrer qu'il y a eu remise et réception d'argent illicite, alors que, dans la plupart des cas, l'argent de la corruption ne passe pas par les banques. Il faudrait donc surprendre les corrupteurs et corrompus la main dans le sac et avoir des images à l'appui devant le tribunal* », avait déploré l'avocat de la défense.

07/03 - « 138 recrutements à l'Assemblée nationale : le bureau permanent accusé de népotisme et de clientélisme », titre *Midi*. 108 nouveaux embauchés auraient signé leur contrat de travail fin décembre, 30 autres début février. Les recrutements n'auraient pas respecté la procédure légale. Aucun avis de recrutement, ni avis de concours n'aurait été publié. Bon nombre des nouvelles recrues ne disposeraient ni des diplômes, ni de la compétence et encore moins de l'expérience requise pour accéder au corps des fonctionnaires. Les nouveaux employés seraient en majorité natifs du nord, province d'origine du président Jean-Max Rakotomamonjy. Des soupçons de corruption pèsent également sur ces recrutements. L'Assemblée nationale ferait face depuis quelques années à un problème de sureffectif. Avant de procéder à ces 138 recrutements, la Chambre basse comptait déjà 383 employés, un ratio très supérieur à la norme internationale généralement admise. L'Assemblée nationale a fait face l'an passé à d'importantes difficultés budgétaires.

16/03 - Déclaration de patrimoine : tous les hauts cadres du ministère de la santé se sont rendus au Bianco pour déclarer leur patrimoine. 70 officiers de la police judiciaire au sein de la police nationale ont effectué cette même démarche.

17/03 - « Fraude et évasion fiscale, blanchiment d'argent - La justice enquête sur des 'Karana' », titre La Vérité. Le ministère des finances, le Samifin et la Chaîne pénale anti-corruption s'intéresseraient aux activités occultes de quincaillers, importateurs de produits de première nécessité et de grossistes de la capitale. Le montant de la fraude fiscale qui daterait de plusieurs années se chiffrait à plusieurs centaines de millions de dollars. La procédure entamée par les autorités tournerait actuellement au ralenti. Les intéressés prétendraient en effet avoir des protections au plus haut niveau. « *Un dernier élément vient corser ce dossier. En effet, au vu de l'enjeu financier de l'affaire, un risque de financement d'antennes terroristes locales et continentales ne serait également pas à exclure* », avance le quotidien.

24/03 - La commission « Lutte contre la corruption » du mouvement de la société civile Rohy dénonce des pratiques de corruption généralisée au centre d'immatriculation automobile de la capitale. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CINDH) a également dénoncé publiquement les mauvaises pratiques dans la délivrance des permis de conduire biométriques et des cartes grises⁶. Deux employés du centre, accusés de corruption, ont été placés sous mandat de dépôt. Le chef de centre affirme qu'il travaille désormais avec le Bianco.

25/03 - Traduits devant la chaîne pénale anti-corruption, deux officiers de la gendarmerie d'Ankazobe ont été écroués. Ils sont poursuivis pour corruption et extorsion de fonds dans un trafic de drogue. A l'origine de l'affaire, un contrôle de gendarmerie sur la RN7 qui a permis de mettre la main sur un transport de 150 kg de cannabis. Aussitôt informés de la prise, les deux officiers ont brutalement dessaisi leurs collègues et seraient parvenus à se faire régler 1,8 millions Ar de pot de vin pour étouffer l'affaire, avec engagement du convoyeur de procéder à un second versement. Désarmé, celui-ci s'en est remis à l'autorité hiérarchique des officiers pour dénoncer le racket.

Le projet de loi sur le recouvrement des avoirs illicites, dont l'adoption a été promise au FMI, embarrasse le pouvoir. Ce texte, soumis à l'exécutif il y a quelques mois, est inclus dans la nouvelle stratégie de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. Il devrait permettre aux entités étatiques ou indépendantes concernées de procéder à la saisie des biens mal acquis ou au gel des avoirs des personnes inculpées, et ce même si elles ont échappé à une condamnation pénale. « *L'exécutif veut que cet article soit modifié avant de l'adopter en tant que projet de loi en conseil des ministres. Tous les organes concernés par la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent font de la résistance, et insistent pourtant pour son maintien* », révèle un proche du dossier. Pourtant, d'après un spécialiste, « *cet article ne fait que reprendre les termes d'une disposition d'un traité international déjà ratifié par Madagascar. C'est donc un principe universel reconnu par l'État malgache, qui n'attend plus que son insertion dans l'ordonnement juridique de la Grande île* ». Selon L'Express, « *cette disposition devrait éradiquer les habitudes de certains de s'arroger des 'commissions' sur les marchés publics, ou encore d'avoir des faveurs moyennant des cadeaux luxueux* ».

15/03 - Un millier d'apatrides, descendants d'immigrants indiens, comoriens, chinois et arabes, militent pour bénéficier de la nationalité malgache, selon La Gazette. L'association Focus Développement, partenaire de l'UNHCR, organise une vaste campagne de sensibilisation et de médiatisation dénommée « *Gasy jibaby* » pour sensibiliser l'opinion publique, qui reste en majorité réticente. L'Etat lui-même ne semble pas prêt à satisfaire cette revendication.

► Santé

02/03 - Lancement d'un dispositif d'audit des décès maternels et néonataux. Désormais, tous les cas de décès maternels seront notifiés en temps réel, en même temps que les épidémies, au niveau du ministère de la santé publique et de ses partenaires grâce à des tablettes distribuées dans les centres de santé. Chaque cas déclaré sera suivi d'un audit. « *Les facteurs du décès seront analysés et critiqués de fond en comble* », souligne un technicien de l'OMS. Objectif : réduire à moins de 300 pour 100 000 les décès maternels. Ce taux se situe actuellement à 478 pour 100 000 et il n'a pas baissé depuis 20 ans, alors que dans le monde il a connu une chute spectaculaire de 45 %. L'amélioration de la situation passe par le rapprochement des femmes des centres de santé. Seules 40 % des femmes donnent naissance dans ces structures et 80 % des décès maternels sont enregistrés à domicile. On estime à 10 000 décès maternels chaque année pour environ 500 000 accouchements. Un accouchement à l'hôpital public coûte environ 40 000 Ar, soit 12 euros.

⁶ <http://www.madagate.org/madagascar-informations-politiques/a-la-une/6224-madagascar-cnidh-pratiques-autour-de-la-conversion-des-permis-de-conduire-et-des-cartes-grises-portant-atteinte-aux-droits-de-lhomme.html>

20/03 - Le ministère de la santé ne parviendra pas à pourvoir les postes d'infirmiers mis au concours en raison du niveau trop faible des candidats. Seuls trois sur plus d'un millier de candidats ont obtenu la moyenne aux épreuves écrites, pour les 150 postes à pourvoir. 21 candidats sont admissibles aux 40 postes de techniciens de laboratoire d'analyses. « *Le niveau des formations ne cesse de diminuer, en plus, les étudiants se contentent des recherches sur Internet et s'abstiennent de lire les ouvrages* », déplore un examinateur. Ces résultats sont pires que ceux de l'année dernière. À l'époque, quatre candidats sur le millier de concurrents avaient obtenu la note requise. Les candidats sages-femmes ont en revanche excellé. 231 ont obtenu la moyenne pour 110 postes à pourvoir. « *En général, le niveau des candidats est moyen. Mais le ministère de la santé a mis la barre assez haut car des vies vont dépendre d'eux* », positive le professeur John Bam Razafindrabe, président du comité d'organisation du concours.

22/03 - Madagascar compte parmi les cinq pays où l'accès à l'eau est le plus difficile pour la population. Dans la Grande île, douze millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable. C'est ce que révèle le rapport de l'ONG WaterAid publié à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau. A Antananarivo, les deux millions d'habitants sont aussi confrontés à cet obstacle tous les jours. Les répercussions de cette situation sont désastreuses, indique Lovy Rasolofomanana, directeur de WaterAid à Madagascar : « *Au niveau de la santé publique, la diarrhée constitue la deuxième cause de mortalité pour les enfants de moins de cinq ans. Il y a plus de 14 000 enfants qui perdent la vie chaque année à cause du manque d'eau et d'assainissement* ». Huit millions d'euros par an sont consacrés au secteur de l'eau potable et de l'assainissement mais pour rendre l'eau accessible à toute la population il faudrait 180 millions d'euros chaque année, indique le rapport.

23/03 - Madagascar se prépare à la candidature de demande de certification d'éradication totale de la poliomyélite dénommée « polio free ». Cette demande est en vue pour 2018. Avant d'obtenir le certificat, Madagascar doit encore procéder à une dernière campagne de vaccination en fin d'année et attendre les rapports que doivent faire parvenir les centres de santé privés. La dernière campagne, d'un coût 3 millions de dollars, bénéficie d'une aide financière de l'Unicef et du Pnud. Elle cible près de 4,5 millions d'enfants de moins de cinq ans. Le représentant de l'OMS n'a pas manqué de souligner que pour arriver à cette finalité, l'Etat devrait doubler ses efforts, notamment avec l'éradication de la défécation à l'air libre, premier facteur de la propagation de cette maladie.

24/03 - Madagascar figure parmi les 30 pays où la charge de la tuberculose est encore élevée. Les 30 000 cas de tuberculose déclarés en 2016 confirment l'ampleur de cette maladie infectieuse à Madagascar, classé pays à haute prévalence. La stigmatisation et la marginalisation des personnes atteintes restent un problème majeur, freinant la lutte contre la maladie. Pourtant, le traitement existe, il est disponible et gratuit.

28/03 - Hépatite B : un Malgache sur quatre concerné. Le taux de prévalence serait l'un des plus élevé d'Afrique mais la plupart des personnes atteintes l'ignorent. L'hépatite B est à l'origine de 80 % des cancers du foie. 50 % des malades en sont déjà à un stade avancé, voire en métastase. Une campagne de vaccination est en cours, à des conditions financières privilégiées grâce au concours Sanofi Pasteur.

► Droits des femmes, traite

05/03 - Selon l'enquête de suivi des OMD, 14 % des jeunes filles de 15 à 19 ans ont été victimes d'abus sexuels. Autres formes d'abus, les mariages précoces. Une jeune fille malgache sur deux est mariée ou en union avant l'âge de 18 ans. A Mahajanga, comme dans d'autres régions, la prostitution des mineurs est courante, et en 2016, 22 % des enfants victimes de violence sexuelles étaient en lien avec l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. D'après des statistiques de 2016, 50 % des enfants pris en charge par les réseaux de protection de l'enfance de la région Boeny étaient victimes d'abus, violences et exploitations sexuelles, presque exclusivement des filles (99 %) et dans 43 % des cas rapportés, des jeunes de moins de 15 ans.

04/03 - 8 mars, Journée internationale des droits des femmes : les femmes fonctionnaires de la capitale sont tenues de participer au « carnaval » qui aura lieu au stade de Mahamasina. Elles devront revêtir les tenues édictées par chaque ministère. Cette journée est chômée et payée pour les femmes depuis de longues années à Madagascar mais c'est la première fois que le pouvoir impose aux femmes fonctionnaires de participer à une manifestation publique. Pour *Tribune*, « *Le terme 'obligatoire' ne sied pas forcément à l'esprit de la célébration de la journée internationale des femmes* ».

22/03 - Les autorités seychelloises ont refoulé 17 femmes malgaches en partance pour le Koweït. Le chef de l'agence, responsable du recrutement de ces femmes, a été placé en détention provisoire. Une note d'affectation a été émise à l'encontre des agents de la PAF de l'aéroport d'Ivato impliqués dans cette affaire pour les démettre de leurs fonctions mais, selon *Newsmada*, ils bénéficient de hautes protections et ont pu reprendre leur service. Pour le site, cette affaire illustre l'incapacité des autorités à freiner l'envoi illégal de

travailleuses dans les pays arabes. Visiblement, le réseau n'est pas démantelé et continue à opérer. Les femmes victimes sont pour la plupart issues de régions reculées. Les pays du Moyen-Orient (Liban, Koweït, Arabie Saoudite...) et la Chine sont les principales destinations de ces trafics. Dans la plupart des cas, le recruteur leur propose une offre d'emploi dans les îles sœurs (Maurice, La Réunion...). C'est au tout dernier moment que les candidates apprennent leur destination finale. Des enquêtes menées ont permis de savoir que les femmes sélectionnées sont séquestrées dans un hôtel de la capitale. Leurs cartes d'identité sont confisquées jusqu'à leur arrivée à l'aéroport.

► Education

22/03 - Une étude de la Banque mondiale révèle de très graves lacunes dans le système d'éducation, tant en termes de connaissances chez les enseignants que de capacités pédagogiques. Les tests ont été réalisés en 2016 auprès de 2 500 enseignants du primaire. Ils mettent notamment en lumière des carences considérables en arithmétique et en français. A titre d'exemple, seul un enseignant du primaire sur 1 000 maîtrisait 80 % du programme de huitième. En mathématiques, seuls 6,3 % des instituteurs ont obtenu le score minimum requis. En français, il n'y en a eu aucun. Globalement, les enseignants FRAM, payés par les parents d'élèves, en particulier ceux qui sont subventionnés, ont eu des résultats significativement inférieurs. La majorité des enseignants ne possèdent pas les compétences pédagogiques nécessaires pour enseigner. L'absentéisme aggrave encore la situation. Les élèves ne bénéficient que de 39 % du temps d'enseignement prévu. 31 % des enseignants n'étaient pas à l'école lors de la visite des enquêteurs. « *Le ministère de l'éducation nationale est en cours de finaliser le plan sectoriel de l'éducation 2018-2022. La formation des enseignants et le renforcement de l'encadrement pédagogique de proximité sont parmi les grandes priorités* », annonce le secrétaire général du ministère. L'enquête révèle malgré tout que les élèves malgaches font preuve de persévérance et dépassent la moyenne de la performance des élèves dans les pays où les enquêtes de la Banque mondiale ont été menées, malgré les faiblesses dans la gestion du cadre enseignant et un cadre d'apprentissage peu propice. *L'Express* met en cause l'Etat et la Banque mondiale qui porteraient la responsabilité d'avoir procédé au recrutement massif de maîtres Fram dépourvus de cursus académique, encore moins de capacité pédagogique, pour combler le manque d'instituteurs, voire de professeurs, dans le primaire et le secondaire. Il n'aura fallu que trois ans après le recrutement d'un premier contingent de 10 000 maîtres Fram, « *recrutés au nom du populisme et de la pression de la rue* » pour que la Banque constate le désastre. « *Peut-on encore rattraper cette bourde ? A priori non, étant donné que l'Etat continue à glorifier le bien-fondé du recrutement de maîtres Fram et en a fait son arme principale de propagande* », écrit le quotidien.

► Médias, NTIC

01/03 - Le créateur du groupe Facebook « Fifosana hanatsarana ny pipole gasy » a été jugé⁷. Malgré le désistement des plaignants, il est poursuivi pour menace de kidnapping. Suite au retrait des plaintes déposées par les artistes et le député Randriarimalala, la partie plaignante n'a pas été représentée à l'audience. Les poursuites ont été abandonnées pour l'inculpation de diffamation mais l'inculpation pour menace de kidnapping a été maintenue car relevant du droit commun. Hiary Rapanoelina a réfuté les accusations portées à son encontre. La défense a formulé une demande de liberté provisoire, qui a été rejetée. L'affaire a été placée en délibéré. Ayant bénéficié d'une mise en liberté provisoire depuis sa traduction devant le parquet, son épouse, soupçonnée d'être coadministratrice du groupe, a été libérée.

07/03 - Affaire de diffamation publique via Facebook : le gestionnaire du groupe, Hiary Rapanoelina, a été condamné à un an d'emprisonnement ferme. Son épouse, accusée de tentative d'enlèvement à l'encontre du fils d'un député, a été relaxée au bénéfice du doute. La sévérité du verdict a surpris les observateurs.

14/03 - « L'ambassade des Etats-Unis exprime sa consternation face au verdict d'un an d'emprisonnement annoncé (...) à l'encontre de Hiary Rapanoelina⁸, administrateur d'un groupe Facebook, condamné et jugé alors que la plainte pour diffamation ainsi que les autres charges ont été retirées. La liberté d'expression est vitale pour une démocratie forte, et nous exhortons le gouvernement à prendre un rôle de leadership dans le soutien et la défense des droits de ses citoyens », lit-on dans un communiqué. L'avocat d'Hiary Rapanoelina a déposé un appel contre la décision du tribunal.

⁷ Cf. Revue de presse Février 2017 p. 15-16 - <http://p7.storage.canalblog.com/74/67/448497/114900124.pdf>

⁸ Résumé de cette affaire dans *L'Express* du 14/03/17 : <http://www.lexpressmada.com/blog/actualites/affaire-hiary-rapanoelina-les-etats-unis-se-disent-consternes/>

Tribune s'étonne aussi de ce verdict et fait le parallèle avec l'impunité dont joint le magistrat de Toamasina qui a été mis en cause dans l'affaire de kidnapping et d'assassinat d'une adolescente, en 2016.

« Voilà donc la première puissance mondiale qui se permet de critiquer une décision de justice d'un pays souverain. (...) Les États-Unis semblent ne pas bien connaître les tenants et les aboutissants de cette affaire et émettent un jugement hâtif. Certes, par rapport à certains criminels, la peine écopée par Hiary Rapanoelina paraît sévère mais il s'agit là d'un autre débat sur le fonctionnement de la justice. Mais de là à remettre en cause un jugement rendu de manière officielle, on frôle l'incident diplomatique. Normalement l'ambassadeur devrait être rappelé à l'ordre pour ingérence (...) mais on doute que la ministre des affaires étrangères ose le faire », écrit *L'Express*. « L'État malgache n'a jamais émis une quelconque remarque sur la prison de Guantanamo et les conditions dans lesquelles les détenus y vivent », ajoute-t-il.

13/03 - Marc Ravalomanana déplore la lenteur du Conseil d'État pour le traitement de la plainte déposée en 2015 concernant l'interdiction de réouverture de sa station MBS. Il constate que celle-ci reste interdite d'antenne alors que plusieurs médias ont vu le jour ces derniers mois. L'ancien chef de l'État évoque l'éventualité de reprendre des manifestations hebdomadaires au Magro de Behoririka afin de pouvoir échanger avec ses partisans.

27/03 - Le site de Magro à Behoririka de nouveau investi par les militants du TIM. Ils y tiendront meeting chaque semaine jusqu'à ce que le Conseil d'Etat ordonne la réouverture de la chaîne MBS. Stanislas Zafilaza, cadre du parti, explique ce retour de la manière suivante : « le président Rajaonarimampianina n'a pas tenu parole. Il a demandé en son temps à Marc Ravalomanana d'arrêter les rassemblements en contrepartie de la réouverture de la station MBS mais à ce jour la MBS est toujours interdite d'émettre ». Le Conseil d'Etat saisi de l'affaire depuis près de deux ans n'a pas encore statué. Selon certaines informations, la société MBS aurait été dissoute en février 2008, presque un an avant la crise de 2009. Un groupe dénommé *Mada-audiovisuel* aurait repris ses droits. Tandis que depuis 2014, c'est la société MBS qui revendique la reprise des activités. Il serait en outre reproché à MBS de ne pas s'être acquitté de taxes durant plusieurs années. Le TIM déplore de ne pas pouvoir disposer des mêmes facilités médiatiques que les autres grands partis.

18/03 - Le taux de pénétration d'Internet reste très faible mais progresse : il est passé de 3,65 % en 2014 à 5,42 % en 2015. Près de la moitié des internautes utilisent *Facebook*, soit, environ 600 000 personnes. En 2016, 36 % des jeunes possèdent un téléphone mobile avec accès à Internet. 24 % d'entre eux se connectent fréquemment aux réseaux sociaux, 8,8 % visualisent des sites Web. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile était évalué à 49,39 % en 2015. L'audience de la TV et de la radio stagne, voire diminue. Pour la période de 2015-2016, le taux d'audience de la télévision a fléchi, passant de 69 à 57 %. En cause, les délestages et le temps perdu dans les embouteillages. Seuls 9,1 % des adultes lisent au moins un titre de presse par semaine.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Bois précieux, exploitations minières, trafics, questions foncières

01/03 - Tentative d'exportation illicite de 340 rondins de bois de rose à bord du « Lumina », déjouée début février : de nouveaux éléments confirment la thèse de la présence d'un second bâtiment impliqué dans l'affaire. C'est ce navire, nommé « *Paprika* », qui devait initialement transporter les rondins. Il serait tombé en panne et se serait échoué. C'est alors que le « *Lumina* » serait entré en scène pour prendre le relais, la cargaison du « *Paprika* » ayant été transbordée à bord du « *Lumina* ». Ce dernier aurait débarqué à Vohémar une grande partie des 360 tonnes de sel qu'il transportait pour ensuite les remplacer par les 340 rondins dans les eaux du cap Masoala. Lors de l'accueil du « *Lumina* » par une délégation gouvernementale au port de Toamasina, le 10 février, il avait été dit qu'un bâtiment battant pavillon d'un pays asiatique attendait un transbordement dans les eaux internationales, au large des côtes africaines. Le « *Paprika* » serait encore immobilisé là où il est tombé en panne. *L'Express* s'interroge sur le sort de son équipage, celui du « *Lumina* » ayant été placé sous mandat de dépôt à la maison de force de Tsiafahy. Même question concernant le propriétaire de ce bateau échoué, qui serait également propriétaire des bois de rose saisis. Au départ de l'affaire, une information avait fuité indiquant qu'un des individus, dont un « *gros bonnet* » avaient été placés en détention préventive. L'affaire comporte donc encore d'importantes zones d'ombre...

06/03 - Cinq suspects dans l'affaire des bois de rose saisis au large du cap Masoala ont été remis en liberté. Le présumé propriétaire du « Paprika » et des bois précieux figure parmi eux. Motif invoqué : le manque de preuves. L'autorité judiciaire d'Antalaha a demandé, comme complément de preuves, que le navire soit ramené à Antalaha et que lui soit communiqués les résultats de l'enquête que l'APMF (Agence portuaire maritime et fluviale) devait ouvrir. Le parquet d'Antananarivo, désormais en charge du dossier, a

pourtant placé en détention préventive les propriétaires considérés comme de « *gros bonnets* », et les membres d'équipage du « *Lumina* ». Si les cinq individus sont libres, l'autorité judiciaire d'Antalaha, avant d'être dessaisie de l'affaire, avait placé sous mandat de dépôt quatre personnes pour leur implication dans l'embarquement illicite à bord du « *Paprika* ». Le gouvernement affirme que tous ceux qui sont impliqués dans ce dossier n'échapperont pas à la justice mais que la possibilité que de « *hauts responsables* » soient compromis impose la prudence. En attendant, du côté de la gendarmerie nationale, les sanctions sont tombées. Les responsables de la région Sava ont été remplacés, afin, dit-on, de casser la chaîne mafieuse. L'une des sources d'informations soutient que « *les cours du bois de rose sur le marché international ont sensiblement augmenté. Ce qui fait que les réseaux mafieux ont repris du service, après s'être mis en retrait durant l'année 2016* ».

31/03 - Affaire des 30 000 rondins de bois de rose d'une valeur de 50 millions de dollars saisis à Singapour en février 2014 : l'importateur et sa société ont été condamnés par la Cour suprême de la ville-État. La justice singapourienne n'a pas encore prononcé la peine encourue. Le prévenu risque 18 mois de prison et une amende de 500 000 dollars pour sa société. L'importateur avait été acquitté par deux fois, en 2015 et 2016. Au cours du procès, la justice a conclu que la « *cargaison était importée et n'était pas uniquement en transit, comme le soutenait la partie défenderesse* ». Les marchandises n'ont pas trouvé preneur. En vertu de la loi sur les espèces menacées d'extinction de Singapour, le bois de rose ne pouvait être importé sans l'autorisation de l'autorité agroalimentaire et vétérinaire. Pour mener à bien la transaction, l'importateur a affirmé avoir été en possession de documents fournis par les autorités malgaches. Dans leur défense, les accusés ont mis en avant que du 14 au 25 février, période pendant laquelle la cargaison a quitté la Grande île, Madagascar avait le droit d'exporter du bois de rose, l'embargo de la CITES ayant expiré le 13 février, et n'ayant été renouvelé que le 26 février. Après avoir affirmé que les documents produits étaient authentiques, les autorités malgaches se sont ravisées puis sont restées discrètes. Il a fallu attendre les remarques du secrétariat permanent de la CITES, en août 2016, et les menaces de sanctions internationales, pour que les autorités se décident à tenter une action civile afin de « *demande la restitution des bois saisis* ». Aucune décision n'a encore été prononcée à ce sujet.

01/03 - Nouvelle version du projet de code minier : le Collectif Tany proteste contre l'absence de consultation publique de la population sur les projets miniers⁹. Le texte divulgué le 14 janvier prévoit bien une consultation préalable des habitants concernés mais une lecture attentive indique qu'il n'est aucunement prévu de mettre un place un processus permettant un « *consentement libre, préalable et éclairé* », pratique s'appuyant sur le principe selon lequel une communauté a le droit de donner ou de refuser de donner son consentement à des projets proposés susceptibles d'avoir une incidence sur les terres qu'elle possède, occupe ou utilise traditionnellement. Le principe de consultation publique est reconnu dans la législation malgache mais il doit être clairement formulé et de manière systématique dans les textes de loi tels que le code minier. La réalisation de cette procédure de consultation et de participation du public selon des principes bien établis est incluse dans les normes et cadres de référence de nombreux organismes internationaux. Une mention explicite de cette consultation de tous les membres des communautés locales et de l'ensemble des riverains de la zone minière visant à recueillir leurs opinions, leur refus ou leur accord - suite à des discussions et négociations - est indispensable dans les amendements au code minier, conclut le Collectif.

01/03 - Le comité exécutif de l'EITI Madagascar annonce que le rapport de validation de la Grande île pour devenir membre de l'EITI devra être remis avant le 1er septembre. Madagascar s'était porté candidat pour intégrer l'EITI en 2008. Toutes les procédures avaient été enclenchées pour remettre le rapport de validation en 2011 mais la Grande île a été suspendue entre 2011 et 2013, suite à la crise politique de 2009. Le processus a repris après levée de la suspension en 2014. « *Madagascar passera cette année à la phase cruciale pour être conforme aux normes internationales dans la gouvernance du secteur minier* », précise Daniela Randriafeno, secrétaire exécutive de l'EITI Madagascar. Le comité national a déjà procédé à une auto-évaluation l'an dernier pour identifier les lacunes afin d'apporter des mesures rectificatives avant la remise du rapport officiel. D'après le rapport EITI 2014, les revenus générés par le secteur extractif totalisaient 61,03 millions de dollars pour cette année fiscale. En termes de valeur ajoutée, la contribution des industries extractives était de 4,18 % du PIB en 2014, contre 3,43 % en 2013. Le secteur minier représente 92 % des revenus issus du secteur extractif, laissant ainsi 8 % au secteur pétrolier.

04/03 - La société Ambatovy n'a toujours pas versé de ristourne aux collectivités locales depuis le début de sa phase d'exploitation, en 2012. Les textes permettant à la société minière de le faire ne sont pas encore disponibles. Pour Rajo Danielle Randriafeno, secrétaire exécutif de l'EITI, « *il s'agit plutôt d'une ambiguïté dans les textes existants. Les règlements régissant le versement de ristournes aux collecti-*

⁹ Texte intégral : <http://www.madagascar-tribune.com/Pour-l-integration-d-une,22886.html>

vités territoriales décentralisées (CTD) ne mentionnent que les communes se trouvant dans les zones d'extraction alors que les sociétés de grande envergure comme Ambatovy exercent sur une zone recouvrant en tout une bonne vingtaine de communes », explique-t-il. Nombre de communes se trouvent en effet dans les zones de passage du pipeline ou dans les zones de transformation. Pour sa défense, la société Ambatovy indique « avoir participé et soutenu activement à la préparation des dits textes et espère que leur publication se fera dans les semaines qui viennent ». Si le texte était appliqué tel quel, seule la commune d'Ambohibary pourrait bénéficier de la ristourne, soit 1,4 % de la valeur marchande du produit d'exploitation, un montant faramineux s'il devait être versé à chacune des communes concernées.

02/03 - Echec d'une nouvelle tentative d'exportation illicite d'or à l'aéroport d'Ivato. Un Malgache a tenté d'exporter 3,6 kg d'or en lingots vers Johannesburg sur un vol de la compagnie Airlink. Le responsable du contrôle interne de l'aéroport soupçonne une complicité des agents de la douane. Cette affaire est la seconde depuis début janvier.

30/03 - Exportation illicite d'or. Deux femmes « karana » ont été appréhendées par la gendarmerie de l'aéroport d'Ivato alors qu'elles s'apprêtaient à prendre le vol d'Air Mauritius pour Mumbai. Ces deux femmes avaient en leur possession 2 kg d'or. Face à la récente déclaration du Syndicat des employés des douanes réclamant l'arrêt des fouilles économiques effectuées par la gendarmerie, suspectés d'être au centre des trafics d'or, le général Florens Rakotomahanina, commandant de la circonscription de gendarmerie, a indiqué que les gendarmes ne font qu'exécuter les missions qui leur sont confiées dans leur zone de compétence. « Personne ne peut se prévaloir d'être l'unique défenseur des ressources naturelles. Tout le monde doit s'y impliquer », a-t-il affirmé. Pour *L'Express*, la confusion règne à Ivato concernant les attributions respectives de la police aux frontières, de la gendarmerie et de la douane. « Il est clair que la ruée vers l'or suscite toutes les convoitises. Chacun veut se trouver au dernier maillon de la chaîne pour pouvoir acheminer la marchandise dans la cabine du pilote et échapper à tous les contrôles préalables. Il est évident, comme le passé récent l'a montré, que d'autres complicités se situent au niveau de l'équipage de l'avion », écrit le quotidien.

03/03 - Nouvelle saisie de tortues protégées à l'aéroport d'Ivato, en partance pour Bangkok via La Réunion. Quatre ressortissants malgaches sont impliqués. L'Alliance Voahary Gasy suivait de près cette affaire avec son projet Alarm. Elle soupçonne l'implication des autorités.

17/03 - Des opérateurs miniers malgaches et chinois et le dirigeant de la société minière d'Etat Kraoma épinglés par le Bianco pour abus de fonction et exploitation illicite d'or sur deux sites de la province d'Antsiranana. Des complicités ont été relevées avec des élus locaux et les responsables étatiques. Le Bianco avait été saisi de cette affaire par des dénonciations anonymes. « C'est un véritable réseau mafieux qui opère au grand jour dans des sites d'exploitations minières. Ils exploitent illicitement l'or », explique une source autorisée, avant d'ajouter que « le Bianco semble très déterminé à mettre fin définitivement à l'impunité des différents mafieux qui spolient nos ressources naturelles ». Une source bien informée affirme que plus de 20 milliards Ar de devises n'ont pas été rapatriées suite à ces exportations illicites d'or. Le ministre des mines dément qu'il ait pu y avoir un trafic de 3 tonnes d'or, comme l'affirment certains médias. « Si l'on calcule à raison de 100 000 Ar le gramme d'or, cela pourrait représenter au moins 300 milliards Ar et non pas 20 milliards ». Selon *La Gazette*, des journalistes venus sur place rapportent « des vols incessants d'hélicoptères qui transportent vraisemblablement l'or collectée vers on ne sait quelle destination. Or aucun hélicoptère ni même un petit drone ne peut circuler dans le ciel de Madagascar sans l'autorisation de l'ACM qui, comme chacun sait, est dirigé par un autre proche de Hery Rajaonarimampianina ».

03/03 - « L'hôpital public psychiatrique d'Anjanamasina, à 18 km au Nord-Ouest de la capitale, souffre de l'accaparement des terres par les entreprises chinoises, avec la complicité du pouvoir », affirme Tribune. L'unité ergo-agricole de cet établissement, projet thérapeutique visant à maintenir en autonomie des personnes en voie de guérison, est menacée par une entreprise chinoise du BTP qui a commencé à enfouir des rizières sous des coulées de goudron. 170 familles cultivent ces terres et doivent rapporter un tiers de leur production aux convalescents. Quinze hectares de terrains sont désormais inexploitable et l'avenir des 40 hectares restants demeurerait en suspens. *Tribune* fait le parallèle avec la construction de la « route de la Francophonie » à Antananarivo, qui a conduit à l'expropriation et au comblement de rizières cultivées par 700 personnes dont la récolte était la seule ressource.

21/03 - Toamasina : une centaine de tombeaux profanés, 700 ossements humains saisis. « Les actes de profanation de tombeaux reprennent de plus belle », écrit *Ma-TV*. Des plaintes ont été déposées et une partie du réseau de receleurs appréhendée par la gendarmerie. On ignore toujours quelle est l'usage qui peut être fait de ces os longs, tant recherchés... Plusieurs hypothèses ont été émises dans le passé, sans jamais pouvoir faire consensus. Les conclusions d'enquêtes n'ont jamais été divulguées.

► FMI, coopération

07/03 - Une nouvelle mission du FMI doit faire le point sur la mise en œuvre de la Facilité élargie de crédit (FEC), avec comme enjeu le décaissement d'une seconde tranche de 43 millions de dollars.

Au-delà de la revue de mise en œuvre du programme économique du gouvernement, la mission aura des consultations au titre de l'Article IV qui stipule qu'une fois par an le FMI doit avoir un échange avec les autorités du pays sur la situation économique à moyen terme et discuter des problèmes d'ordre structurel auxquels il fait face. Après avoir gagné la confiance du FMI et des partenaires techniques et financiers lors de la Conférence des bailleurs et des investisseurs organisée au mois de décembre à Paris, le pouvoir n'a pas droit à l'erreur. D'après Patrick Imam, représentant résident du FMI, la mission d'évaluation préliminaire conduite par Marshall Mills en janvier incite à faire preuve d'un certain optimisme. Pour le dossier Jirama par exemple, les réformes commencent à se concrétiser, avec la restructuration de l'équipe dirigeante et la répression des vols d'eau et d'électricité.

A la veille de l'arrivée de cette mission, trente-quatre agents contrôleurs-verbalisateurs de la Jirama ont prêté serment en qualité d'officier de police judiciaire. Les pertes non techniques d'électricité sont de l'ordre de 20 %, rappelle *L'Express*.

23/03 - Le décaissement de la deuxième tranche au titre du programme Facilité élargie de crédit (FEC) n'est pas encore tout à fait acquis. Il est encore soumis à certaines conditions.

Dans son communiqué de fin de mission, l'équipe du FMI dirigée par Marshall Mills utilise encore le conditionnel. « *Nous ne pouvons pas dire qu'il n'y a pas une conclusion de l'accord. Nous allons continuer les discussions* », souligne le chef de mission. Les dossiers concernant les sociétés étatiques comme la Jirama ou Air Madagascar risqueraient de retarder, voire de faire blocage à ce décaissement. « *Ces entreprises continuent de peser sur le budget et l'économie* », déclare-t-il. « *Il n'y a aucune raison que ce programme soit bloqué* », souligne pour sa part Gervais Rakotoarimanana, ministre des finances et du budget, qui s'engage à fournir sans délais les éclaircissements attendus. Le feu vert du FMI est déterminant pour le déblocage des financements annoncés par les partenaires techniques et financiers, rappelle-t-on.

18/03 - Les aides au développement doivent être mieux coordonnées pour qu'elles aient plus d'impact sur la croissance,

estiment des experts du FMI en mission à Madagascar. « *Il n'y a pas de coordination entre les ministères, entre le secteur public et les bailleurs mais aussi entre les bailleurs eux-mêmes* », soulève Léon Rajaobelina, commissaire général de l'Organisme de coordination et de suivi des investissements (OSCIF), allant jusqu'à parler d'incohérence entre les partenaires techniques et financiers, ce qui aboutit à des investissements inefficaces et très peu impactants sur la croissance. Il insiste également sur la nécessité de mieux impliquer le secteur privé dans les investissements publics. Telle est la mission dévolue à l'OCSIF, nouvelle structure créée au niveau de la présidence, qui aura notamment à assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des programmes et projets d'investissements prioritaires, publics et privés, identifiés dans le cadre de la conférence des bailleurs et des investisseurs organisée en décembre à Paris. Suite aux annonces faites à cette conférence, plusieurs défis s'imposent, en particulier l'amélioration de la capacité d'absorption, qui devrait être doublée pour passer à 1 milliard de dollars par an, « *dans le respect de l'éthique et de la rigueur que cela requiert* », précise-t-on.

17/03 - L'UE devrait commencer cette année les décaissements de 90 millions d'euros prévus dans le 11ème FED. Le développement rural sera priorisé.

Les programmes retenus seront présentés lors du prochain dialogue Madagascar-UE qui se tiendra dans le Nord fin avril, et d'après l'ambassadeur, une première tranche de 54 millions, déjà approuvée, devrait être décaissée dans la foulée. Il s'agira du premier décaissement sur le 11ème FED, après celui du paquet post-électoral engagé en 2014. D'un montant de près de 100 millions d'euros, ce paquet comprenait des aides budgétaires, mais aussi différents appuis destinés à l'amélioration de la gouvernance, à la société civile et au bureau de l'ordonnateur national du Fonds. Outre le fonds destiné au développement rural, il est également prévu cette année le déblocage d'une aide budgétaire de 30 millions d'euros, dont la moitié devrait être disponible dès le mois de juin. Mais celle-ci reste tributaire du respect de certains engagements du gouvernement. En 2015, le reliquat des aides budgétaires prévues dans le paquet post-électoral n'avait été que partiellement débloqué, certains indicateurs n'ayant pas été remplis comme prévu. Les programmes du 10^e FED, suspendus durant la crise de 2009, ont été repris et s'achèvent cette année. 2017 verra donc le chevauchement de la mise en œuvre des programmes liés aux deux Fonds.

09/03 - L'Unicef reçoit un don de plus 9 millions de dollars du Japon pour financer ses projets d'aide

dans le Sud, victime de la sécheresse. Le don est destiné aux secteurs de la santé, de l'environnement, de l'assainissement et de l'eau pour les enfants. Cinquante centres de santé devraient en bénéficier. L'Unicef indique que 750 000 personnes des huit districts les plus touchés vivent à plus de deux heures de marche du centre de santé le plus proche. 130 000 d'entre elles sont des enfants de moins de 5 ans (dont 30 000

nouveau-nés). 34 000 femmes enceintes et 170 000 femmes en âge de procréer constituent les groupes les plus menacés.

11/03 - 35 opérateurs malgaches se rendent à Casablanca pour la tenue du forum Maroc-Madagascar organisé par la confédération générale des entreprises marocaines (CGEM). Cette rencontre s'inscrit dans la continuité de la visite d'une délégation d'opérateurs économiques marocains à Antananarivo, en novembre dernier. Lors de cette visite en terre malgache, la délégation marocaine avait conclu vingt-deux accords de coopération bilatérale.

14/03 - Coopération Turquie-Madagascar conclue en début d'année : le parti MMM réclame la transparence. Une coopération commerciale d'un volume de 60 millions de dollars a été signée entre les deux pays, « *mais à quel prix ?* », s'interroge l'avocat du parti, Me Rija Rakotomalala. « *La contrepartie de cet argent serait-elle l'accueil des réfugiés syriens à Madagascar ? Ou devrions-nous nous attendre à ce que des forces terroristes arrivent au pays ?* », se demande-t-il.

15/03 - L'ambassadeur de Maurice réaffirme la volonté de son gouvernement de raffermir son programme d'investissement à Madagascar. « *La réunion d'une commission mixte entre les deux pays se tiendra prochainement* », a lancé Datakarran Goburdhun. Cette commission mixte, soutenue par un comité de coordination technique, examinera les projets structurants qui peuvent donner lieu à des accords bilatéraux.

18/03 - La Chine entend raffermir sa coopération avec Madagascar. En 2016, le volume des échanges entre les deux pays est évalué à 1,1 milliard de dollars, dont 159 millions en importations et 943 millions en exportations vers Madagascar. La Chine a réalisé près de 7 millions de dollars d'investissements. « *La Chine investit de plus en plus à Madagascar. En outre, les entreprises chinoises ont généré près de 17 000 emplois à Madagascar* », affirme l'ambassadrice. « *En 2016, le commerce entre nos deux pays s'est largement développé mais il reste des efforts à faire. Il faut encore pousser les exportations de Madagascar vers la Chine. En ce sens, 97 % des produits en provenance de Madagascar bénéficient d'une politique de zéro droit de douane* », ajoute-t-elle. Le partenariat est appelé à se développer dans le domaine des infrastructures et de l'agriculture. La Chine encourage la participation de Madagascar à l'initiative « *Ceinture économique de la route de la soie* », stratégie économique lancée par la Chine pour s'ouvrir sur les marchés internationaux et internationaliser ses entreprises et ses aides au développement international.

27/03 - Rencontre économique Madagascar-Chine. En voyage officiel en Chine, le chef de l'Etat a signé des mémorandums pour la mise en place d'une zone économique exclusive, la construction de l'autoroute Antananarivo-Toamasina et d'un grand port dans la baie de Narindra, sur la côte Nord-Ouest, face au canal du Mozambique. Le président de la République a exprimé son souhait d'intégrer Madagascar dans la « *Ceinture économique de la route de la soie* » et devenir ainsi un pont entre l'Afrique et l'Asie.

24/03 - Un accord de prêt de 45,2 milliards de yens pour les travaux d'extension du port de Toamasina a été signé avec le Japon. Les travaux commenceront dans quelques semaines. « *Le port sera élargi et renforcé pour répondre à la forte demande des marchandises et pour améliorer l'efficacité de traitement des marchandises* », souligne Gervais Rakotoarimanana, ministre des finances et du budget. La facture totale s'élève à 638 millions de dollars. Le projet d'extension du port a vu le jour en 2008. Les travaux s'étaleront sur une période de sept ans. Le projet a obtenu un permis environnemental délivré par l'ONE en 2010 et renouvelé en 2015 mais l'association des originaires de la province de Toamasina exprime ses craintes quant aux menaces que présentent ces travaux sur la ville portuaire. En marge de ces travaux, la coopération japonaise met également en œuvre le projet TaToM, projet d'élaboration d'un schéma directeur pour l'axe Antananarivo-Toamasina.

20/03 - Sommet extraordinaire de la Sadc au Swaziland : Hery Rajaonarimampianina plaide pour une mise en commun des moyens de résilience. « *Cet avenir commun nous renvoie à notre vulnérabilité collective face aux fréquentes catastrophes naturelles, amplifiées par les effets du changement climatique. (...) Nous voudrions dire que nous gagnerons ainsi à mutualiser nos moyens et nos stratégies pour y faire face, allant au-delà des actions ponctuelles d'urgence* », déclare-t-il. Une mutualisation des moyens sur le long terme, dont le coût serait moindre comparé aux initiatives d'urgence. Une stratégie régionale pour la préparation et la réponse aux catastrophes a été adoptée par la Communauté en novembre 2016 mais sa concrétisation attend la mobilisation des ressources.

15/03 - « Immigration : la communauté internationale fait pression sur l'Etat », titre La Gazette. « *Madagascar constitue un terrain de choix pour la migration internationale. Non seulement, le pays bénéficie d'une très faible densité de population mais ses richesses naturelles demeurent quasiment sans protection* ». Depuis le début de cette année, la communauté internationale, notamment les Nations unies, ferait

pression pour que soit ouvert à Madagascar un bureau permanent du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, ce qui, pour le quotidien, « *témoigne de l'importance primordiale accordée par les Nations unies à la possibilité de considérer la Grande île comme un pays potentiel d'accueil des migrants* ». Une perspective rejetée par *La Gazette*, qui argue du fait que le pays est considéré comme parmi les plus pauvres du monde et qu'il n'est même pas en mesure d'apporter de solution fiable à la famine qui frappe le Sud.

► Les ravages du cyclone Enawo

10/03 - Le cyclone Enawo a frappé Madagascar, faisant plus d'une centaine de milliers de sinistrés.

Les régions Analanjirofo, Atsinanana, Sava, Sofia, Alaotra Mangoro, Betsiboka et Analamanga ont été particulièrement touchées. La ville d'Antalaha est complètement dévastée. De nombreux villages de Maroantsetra sont engloutis sous les eaux et les bas quartiers de la capitale souffrent une nouvelle fois des inondations, des digues ont rompu. Un bilan provisoire fait état de 38 morts, de 180 blessés, de plus de 53 000 déplacés et de plus de 116 000 sinistrés. L'État devrait faire appel à l'aide internationale. Violette Kakyomya coordonnatrice résidente du PNUD a conduit une délégation dans le Nord, composée de représentants du PAM et de l'UNICEF. « *L'Union Européenne est prête à aider* », a indiqué le commissaire européen à l'aide humanitaire et à la réaction aux crises. Une centaine de pompiers ont été envoyés de La Réunion et la COI a mis en alerte son Réseau de surveillance épidémiologique, mis en place grâce au soutien de l'AFD. L'association Akamasoa du père Pedro est mobilisée. *Tribune* note qu'aucun haut responsable gouvernemental ne s'était encore rendu dans les régions sinistrées avant la mission conduite par le Système des Nations unies, « *faute de moyens de transport* ». Dans la capitale, en revanche, les politiciens occupent le terrain et rivalisent d'initiatives pour soutenir les victimes, au risque de se faire accuser de récupération politique. Selon la Croix-Rouge, Enawo est le plus puissant cyclone à frapper Madagascar depuis le cyclone Giovanna en 2012. Cette année-là, Giovanna et la tempête tropicale Irina avaient fait 112 morts et 90 000 sinistrés.

Trois jours après que la région Sava et les localités du Nord-Est aient été ravagées par le cyclone Enawo, une forte délégation, conduite par Hery Rajaonarimampianina, a fait le déplacement pour constater l'étendue des dégâts, affirmer la solidarité des dirigeants envers les sinistrés et mettre en garde contre les personnes qui pourraient profiter de la situation pour spéculer et faire flamber les prix des PPN. La presse a retiré de ces visites l'impression que le pouvoir est largement impuissant à satisfaire les besoins des populations sinistrées, même les plus urgents.

La Gazette redoute que le cyclone, qui a ravagé des aires protégées et abattu un grand nombre d'arbres, relance le commerce illicite de bois précieux. « *Vu la force du cyclone, il est certain que des bois précieux sont tombés ou ont été coupés volontairement, se servant du cyclone comme prétexte* », alerte le Cercle de réflexion pour l'avenir de Madagascar (Craam). L'Alliance Voary gasy (AVG) partage cette préoccupation et souhaite qu'aucune autorisation de ramassage d'arbres tombés ne soit octroyée, de peur que des personnes en profitent pour couper d'autres arbres. Pour le Craam, le ramassage est nécessaire mais il doit être réglementé et les gains obtenus de ces ventes doivent servir à reconstruire le pays.

13/03 - Le bilan du passage du cyclone Enawo continue de s'alourdir. Dernier bilan encore provisoire : au moins 51 morts, 21 disparus, 238 blessés, 176 084 sinistrés, 110 693 personnes déplacées, 65 331 sans-abris et/ou personnes déplacées. Ce bilan risque encore de s'alourdir, craint le BNGRC, car nombre de villages sinistrés sont encore coupés du monde. De nombreux sans-abris et déplacés ont trouvé refuge dans les établissements publics, dont des écoles, privant les enfants de cours. Pour la seule ville d'Antalaha où le cyclone est resté durant 8 heures, on dénombre 53 000 sinistrés. Les cultures de rente sont détruites à 70-80 %, l'approvisionnement en eau et électricité coupé. A Antananarivo, 32 000 personnes sont sans abri à cause des inondations. 75 sites d'hébergements ont été ouverts pour les accueillir. 58 districts sont concernés par les dégâts. Plus de 450 tonnes de vivres ont été distribués par le PAM dans tout Madagascar, dont 100 tonnes ont été réparties entre 20 000 personnes déplacées à Antananarivo. 30 tonnes de biscuits énergétiques doivent arriver de Dubaï par vol humanitaire affrété. Ces vivres sont destinés aux régions Nord-Est et Est. L'équipe du PAM est à la recherche de moyens pour acheminer ces vivres par voie aérienne. Michaele Jean, secrétaire générale de l'OIF, a lancé un appel aux 80 membres de l'organisation pour apporter leur aide à Madagascar.

Les partenaires internationaux attendent une déclaration d'urgence de la part de l'exécutif pour proposer un « relèvement » multisectoriel. Si la décision tarde à être prise, « *cela s'explique par le fait que les questions humanitaires sont, aussi, des sujets de souveraineté* », explique un diplomate. Selon la direction du BNGRC, ce retard provient du fait que le pouvoir estime ne pas encore être en possession de toutes les informations requises sur la situation dans les zones reculées. Les évaluations quantitatives des dégâts à réaliser doivent également prendre en compte les impacts socio-économiques du sinistre. La France, dans un communiqué, indique que les conséquences du cyclone en matière de sécurité alimentaire sont extrê-

mement préoccupantes. *Tribune* rappelle que les Etats-Unis ont déjà fait une même demande de « *déclaration d'état d'urgence* » pour le million de personnes affamées dans le Sud. L'Etat n'a pas donné suite. La ministre de la population, Onitiana Realy, a été vivement critiquée dans les médias pour avoir quitté Madagascar pour participer à New-York à la 61e Commission des Nations unies sur la condition de la femme. Un départ qui a coïncidé avec le déplacement, déjà jugé tardif, de la délégation présidentielle dans le Nord-Est.

15/03 - Madagascar enfin déclaré en état de sinistre national. Les aides d'urgence internationales peuvent désormais se déployer. Un avion-cargo en provenance des Emirats arabes unis s'est posé à Ivato, transportant 100 tonnes de fret humanitaire. À La Réunion, ce sont 2.300 kits de reconstruction de l'habitat qui doivent être expédiés par un navire de la marine française. 100 000 dollars doivent être débloqués par les États-Unis et le « *programme de réparation des dégâts climatiques de l'Union européenne* » va pouvoir être mis en œuvre. Le géant minier Ambatovy a indiqué qu'il va consacrer 200 000 dollars de son Fonds d'investissement social aux aides aux communautés dans ses zones d'intervention touchées par le passage du cyclone. La compagnie a annoncé qu'elle va également intervenir dans la réhabilitation des infrastructures endommagées dans ces zones. Le Système des Nations unies a remis au gouvernement 8,3 millions de dollars. Ces dons sont composés de médicaments, de trousseaux sanitaires d'urgence, de vivres, d'articles humanitaires ainsi que du matériel pour les opérations de secours. Le PNUD et l'OCHA financeront une partie des besoins en appui logistique pour acheminer ces produits dans les meilleurs délais. L'ambassade des États-Unis annonce l'octroi d'une aide d'urgence de 100 000 dollars. La Chine a fait don de la modique somme de 13 350 euros au BNGRC. « *Une action humanitaire qui ne peut que raffermir davantage les relations entre la République populaire de Chine et Madagascar* », écrit *Midi* dans un article dithyrambique sur la coopération malgache-chinoise.

Le cyclone Enawo a affecté 30 % des plantations de vanille, notamment dans la région d'Antalaha, l'une des principales zones de production. Ces destructions risquent de conduire à une récolte désastreuse en juillet prochain et font planer le spectre d'une nouvelle flambée des cours sur le marché mondial. Pour la présidente de l'association des exportateurs, qui dit redouter les effets néfastes de cette hausse des prix sur les acheteurs, les producteurs locaux pourraient se livrer à la vente des gousses de vanille immatures, endommagées par le cyclone, ce qui introduirait de la vanille de mauvaise qualité sur le marché. « *Cette perte de qualité, associée à la hausse des prix, annonce une saison catastrophique* », prédit-elle. Le cyclone d'avril 2000 avait détruit 35 % des récoltes et fait grimper le cours à 500 dollars le kg durant la période 2001-2004. Pour rappel, Madagascar fournit, à elle seule, 80 % de la production mondiale de vanille.

16/03 - 70 pompiers réunionnais rentrent bredouille de Madagascar, titre *Le Journal de la Réunion*. Débarquant à l'aéroport d'Ivato avec 4 tonnes de matériels pour venir en aide aux sinistrés de la zone côtière Nord-est, ils voulaient rejoindre directement leur région d'intervention mais le gouvernement a demandé que ces aides soient déposées à Antananarivo et non directement sur zone. Les pompiers ont attendu une autorisation de leur hiérarchie mais cette dernière n'a pas donné suite, Madagascar n'ayant pas répondu à l'interpellation.

20/03 - Un bilan qui s'alourdit et des enfants doublement sinistrés. Derniers chiffres : 81 morts, 18 disparus et près de 425 000 sinistrés, selon le BNGRC. Au moins 700 écoles détruites en totalité ou partiellement, 2 000 salles de classes en attente de réparation et qui laissent 60 000 enfants sans cours. Sans oublier les écoles publiques occupées par les sinistrés.

24/03 - Madagascar et les Nations unies lancent un « appel éclair » à une aide internationale d'un montant de 20 millions de dollars. Venir en aide à 250 000 personnes pendant trois mois, c'est qu'espèrent les autorités avec cet appel. Une déclaration tardive, mais le vice-ministre des affaires étrangères balaie les critiques : « *La demande d'aide internationale d'urgence, c'est à partir de 100 000 sinistrés. Pourquoi un retard de deux semaines ? Parce qu'il y a des zones de brousse où l'on ne peut pas aller en voiture, donc on ne peut pas savoir tout de suite les dégâts causés par le cyclone* », se justifie-t-il. En plus de fournir une assistance en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène à 168 000 personnes, il s'agit de financer une aide alimentaire à 170 000 personnes et d'aider plus de 230 000 agriculteurs et éleveurs. 20 000 familles qui ont perdu leur maison ont besoin d'un refuge d'urgence et plus de 100 000 enfants ont besoin d'espaces d'apprentissage temporaires. Dans certaines régions, les pertes agricoles atteignent 85 % des cultures de subsistance, alors que plus de 1 300 puits sont inondés et contaminés. Plus de 100 centres de santé et 3 300 salles de classe ont été endommagés. Sur les quelques 250 000 personnes qui ont cherché refuge dans les centres d'évacuation pendant la tempête, plus de 5 300 des plus vulnérables restent dans les sites de déplacements.

31/03 - D'après la Banque mondiale, les pertes économiques sont estimées à plus de 410 millions de dollars soit environ 4 % du PIB. Les pertes agricoles sont estimées à 207 millions de dollars. Les dégâts

directs sur le bâti et les infrastructures sont estimées à 208 millions de dollars. Dans les régions où le cyclone a sévi, près de trois quart des habitations sont totalement détruites.

Suite à l'appel d'urgence lancé par le gouvernement, l'UE signe six conventions avec six ONG pour un montant total de 1,5 milliards Ar. Les organisations bénéficiaires sont Care, la Croix Rouge Française, les Croix Rouge danoise et malgache, Medair, Welt Hunger Hilfe et l'association Lovasoa.

► Divers

16/03 - Air Madagascar à la recherche d'un partenariat stratégique : le conseil d'administration a pris la décision de recommander à l'Etat la désignation d'Air Austral comme « soumissionnaire préféré ». Il invite la compagnie réunionnaise à finaliser avec l'Etat les négociations en vue de la signature au 31 mars d'un protocole d'accord et au 31 mai d'un contrat de partenariat stratégique et d'un pacte d'actionnaires. Air Austral remporte ainsi la bataille face à Ethiopian Airlines, l'une des deux compagnies retenues pour la sélection finale. Air Madagascar et Air Austral se connaissent pour avoir déjà travaillé ensemble au travers de partages de codes. Cette dernière ne cache pas ses ambitions et se présente comme un leader régional dans l'océan Indien. L'État malgache devrait rester actionnaire majoritaire au sein de la compagnie nationale, à hauteur de 51 %, contre 90 % actuellement. *Tribune* écrit : « *Il est regrettable qu'au lieu de créer une alliance avec une compagnie africaine majeure telle qu'Ethiopian Airlines, Air Madagascar se soit précipité dans les jupes de la France. L'ombre de l'achat des Airbus en 2012, décidé par Rajoelina pour faire plaisir à l'Hexagone, traîne encore sur les comptes au rouge de la compagnie nationale* ».

28/03 - Le recrutement du DG de la Jirama entre dans sa phase finale. 87 dossiers de candidature ont été enregistrés. Un cabinet de recrutement international a été retenu pour soumettre trois noms au conseil des ministres auquel reviendra le choix final. Ce recrutement entre dans le cadre du plan de redressement de la compagnie financé par la Banque mondiale. La nomination de tous les cadres supérieurs devra s'opérer en toute transparence. Après la nomination du nouveau DG et le bouclage du nouvel organigramme, d'autres appels à candidature sont annoncés.

16/03 - La mise en place du système « Advance Cargo Declaration » (ACD) soulève l'opposition de nombreuses entités internationales. Des représentations diplomatiques se positionnent également contre ce projet qui a provoqué le tollé général du secteur privé, rappelle *Midi*. Selon la *LOI*, la position des Etats-Unis dans ce dossier fait tache d'huile. Opéré par la société béninoise ATPMS, le système comporterait d'importantes zones d'ombre et soulèverait de nombreux questionnements, voire des suspicions. Le projet est imposé par la présidence de la République et la *LOI* rappelle qu'ATPMS « *a pour principal relais à Madagascar le français Philippe Leclerc, proche du chef de l'Etat, qui milite depuis deux ans pour l'ACD* ». Les bailleurs s'inquiètent du fait que la gestion des revenus collectés à travers le système ACD ne soit pas transparente et ne corresponde pas aux normes de gestion des finances publiques. « *Continuer sur cette voie de la non-transparence reflète un manque de redevabilité envers les contribuables qui sera préjudiciable à la réputation de la gestion des finances publiques malgaches* », ainsi qu'un « *manque de transparence dans le processus de sélection du prestataire de la mise en œuvre de l'ACD et l'opacité dans l'établissement du contrat qui en découle* ». « *C'est un projet du gouvernement et Madagascar est un pays souverain. Il relève de notre ressort de mettre aux normes la sécurité de nos ports internationaux. Il n'est plus question que ces infrastructures traversent le même sort que la compagnie Air Madagascar avec son inscription dans la liste noire de l'Annexe B de l'Union européenne* », rétorque le ministre des transports.

21/03 - La monnaie nationale connaît une brutale et soudaine dépréciation face à l'euro et au dollar. Les économistes n'écartent pas l'hypothèse d'une intervention de la Banque centrale visant à contrecarrer la forte appréciation de l'Ariary ces derniers temps, consécutive à l'arrivée des aides internationales et au rapatriement de devises suite à des exportations. Une dépréciation de l'Ariary n'est pourtant pas un bon signe pour l'économie. Ses effets immédiats seront évidemment la hausse des prix des produits importés, y compris des carburants. Pour *L'Express*, cette dépréciation profitera à une minorité d'opérateurs exportateurs et frappera durement une population déjà exsangue, la balance commerciale restant nettement déficitaire, avec trois fois d'importations que d'exportations. Par ailleurs, **les réserves monétaires de la Grande île ont connu une augmentation de 40 %**, expliquée par le déblocage de la Facilité de crédit élargie (FEC) du FMI et d'autres aides internationales puisque ces fonds sont déposés à la Banque centrale avant utilisation.

21/03 - Antananarivo, une des pires villes au monde en matière de qualité de la vie, conclut le cabinet Mercer. Leader dans le domaine des ressources humaines dans le monde, cette institution publie chaque année les résultats de ses recherches dans plus de 400 villes afin d'analyser les facteurs pouvant inciter ou freiner la venue des cadres expatriés pouvant s'y installer ou même réaliser simplement une mission de courte durée. Chaque ville est notée sur la base de 39 critères. Antananarivo est 216e sur un total de 231

villes classées. La capitale malgache est devancée par des villes qui ont pourtant des réputations sulfureuses, constate *La Gazette* : Lagos et Abuja, Dhaka, Douchanbé (Tadjikistan)... Le classement de la capitale malgache s'explique surtout sur la mauvaise qualité de ses infrastructures. Il est cependant à noter qu'au classement 2016 Madagascar était à la 148e place sur 157.

Madagascar en queue de peloton dans le classement des pays les plus heureux : 144e sur 155, d'après le classement établi par le « *World happiness report* ». Madagascar est devancé par le Bénin, le Botswana et l'Afghanistan, ce dernier pays étant en guerre... Derrière Madagascar se trouve Haïti. Pour le continent africain, Madagascar se situe à 36^e place sur 44. Le « *World happiness report* » est intégré au « *Réseau des solutions pour le développement durable* » (SDSN), un programme mondial lancé par les Nations unies en 2012.

22/03 - Madagascar demeure l'un des pays les plus pauvres du monde et les indicateurs de bien-être ne s'y sont guère améliorés au cours des dernières années, selon le dernier rapport de la Banque mondiale¹⁰ qui fait suite à des enquêtes réalisées par l'Instat en 2001, 2005, 2010 et 2012. Ce rapport, intitulé « *Variations de fortune et persistance de la pauvreté à Madagascar : Récentes découvertes* », souligne qu'en dépit de sa biodiversité unique et de ses abondantes ressources minières, hydriques et en main-d'œuvre, Madagascar compte parmi les rares pays dont le PIB réel par habitant était inférieur, en 2010, à son niveau de 1960. « *Seuls la RDC et le Libéria - deux pays qui ont subi des périodes de guerre civile - ont connu un plus fort déclin* ». D'après la Banque, « *cela fait de Madagascar le plus pauvre pays d'Afrique subsaharienne (et du monde) là où l'on dispose de données comparables sur le plan international* ». Cette pauvreté se conjugue avec une productivité faible et décroissante de la main-d'œuvre. En 2012, le PIB par travailleur employé était devenu le plus faible du monde, à l'exception de la RDC. L'économie malgache se heurte à de multiples obstacles dans la lutte contre la pauvreté, notamment un climat d'investissement peu favorable, une grave insuffisance d'infrastructures et une instabilité politique. « *Le pays a connu deux crises politiques entre 2001 et 2012, la perte de précieuses préférences commerciales, avec la fin de l'Accord multifibres en 2005, et son éviction de l'Agoa en 2009 ainsi que plusieurs graves sécheresses, cyclones et autres chocs naturels* ». Le rapport souligne également que les micro-entreprises ne parviennent pas à augmenter leur productivité et leurs bénéfices en raison de la pauvreté généralisée, de la faible demande en biens et services, de la performance de la main-d'œuvre et des difficultés à rembourser les emprunts. Ces entreprises, qui emploient la vaste majorité des travailleurs non-agricoles, ne peuvent donc ni croître, ni générer plus d'emplois, ni augmenter les salaires.

24/03 - La Conférence des travailleurs de Madagascar (CTM) et la Solidarité syndicale de Madagascar (SSM) dénoncent la mauvaise gestion des affaires nationales. Ces deux confédérations, qui regroupent la majorité des syndicats du pays, dénoncent pêle-mêle l'inflation des prix des PPN, les délestages, les vindictes populaires, les trafics de ressources naturelles, le fléau de la corruption, le non-respect du code du travail et l'absence d'une politique nationale de l'emploi. Les deux centrales ont annoncé leur fusion pour donner naissance au « *Randrambaon'ny Sendika Malagasy* ».

31/03 - Le recensement démarrera en octobre. Il mobilisera 30 000 recenseurs et son coût est estimé à 25 millions de dollars. Le dernier recensement de la population et des habitations a été effectué en 1993 alors que, d'après les normes internationales, il devrait être organisé tous les 10 ans. La Banque mondiale a accordé un prêt de 20 millions de dollars, le FNUAP 1,7 million, le PNUD et l'USAID 900 000 dollars. L'UE annonce une contribution de 2,2 millions d'euros. La part prise en charge par le gouvernement se limite à 600 000 dollars.

Taux de change au 30/03/17: 1 euro = 3462 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), La Vérité, La Gazette 2GI, Madagascar Matin, Orange.mg, Tananews, Madagate, Madonline, Matv, Sobika, APOI, Indian Ocean Times, TGN (Moov), e-tropique.com, Madagascar Environmental Justice Network.

¹⁰ <http://www.banquemondiale.org/fr/country/madagascar/publication/shifting-fortunes-and-enduring-poverty-in-madagascar-recent-findings>